

AGROGENERATION

19 boulevard Malesherbes
75008 Paris

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Le 30 avril 2024

FIDAG

Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

45, rue La Fayette
75009 PARIS

BDO Paris

Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

43-47, Avenue de la Grande Armée
75116 PARIS

AGROGENERATION

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée générale de la société AGROGENERATION,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes consolidés de la société AGROGENERATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Nous vous rappelons qu'une impossibilité de certifier identique avait été formulée sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Ainsi qu'il est exposé dans la note « 2.1 Invasion militaire de l'Ukraine et risques de continuité d'exploitation » de l'annexe, une invasion militaire de l'Ukraine par la Russie a débuté le 24 février 2022. Dans ce contexte, les auditeurs des filiales ukrainiennes n'ont pas été en mesure de mettre en œuvre les procédures d'audit nécessaires pour émettre une opinion sur les comptes de ces sociétés. L'accès aux sites et aux pièces justificatives est matériellement impossible ou trop risqué car les activités du groupe sont principalement situées en zone de conflit (Kharkiv). De ce fait, nous n'avons pas pu obtenir d'opinion sur les comptes des sociétés opérationnelles ukrainiennes. Dans ce contexte, et la quasi-totalité de l'activité du groupe et de son patrimoine étant basée en Ukraine, nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes consolidés au 31 décembre 2023.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « 2.1 Invasion militaire de l'Ukraine et risques de continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier » et dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

La sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration adressé aux actionnaires appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes consolidés.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Fait à Paris, le 30 avril 2024

Les commissaires aux comptes

FIDAG

DocuSigned by:

84931CC990864C7...

Carole Hong TRAN

BDO Paris

DocuSigned by:

83011DECCCFD42D...

Anne-Catherine FARLAY



États financiers consolidés
au 31 décembre, 2023



SOMMAIRE

BILAN CONSOLIDÉ	4
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ	5
ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	6
TABLEAU CONSOLIDÉ DE VARIATION DES FONDS PROPRES	7
TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRESORERIE	8
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	10
1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	10
<i>Informations générales et contexte</i>	10
2. PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS SURVENUS AU COURS DE LA PÉRIODE	11
2.1. <i>Invasion militaire de l'Ukraine et risques de continuité d'exploitation</i>	11
3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS	14
3.1. <i>Risques géopolitiques en Ukraine</i>	14
3.2. <i>Risques liés aux mutations de l'environnement juridique et fiscal</i>	17
3.3. <i>Risques liés aux variations des taux de change</i>	18
3.4. <i>Risques liés aux variations des prix des matières premières</i>	19
3.5. <i>Risques de liquidité pour le financement des cultures</i>	19
3.6. <i>Risques de contrepartie</i>	20
3.7. <i>Risques liés au rapatriement des capitaux</i>	20
4. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES	20
4.1. <i>Test de dépréciation sur les immobilisations incorporelles</i>	20
4.2. <i>Juste valeur des actifs biologiques et valeur de cession nette des produits d'agriculture</i>	21
4.3. <i>Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres</i>	21
4.4. <i>Juste valeur des immobilisations</i>	21
5. RESTRUCTURATION OPÉRATIONNELLE : LIQUIDATION PARTIELLE DES ACTIFS	22
6. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE	23
6.1. <i>Financement du commerce</i>	23
6.2. <i>Intensification des attaques sur les régions de la ligne de front en Ukraine</i>	23
7. PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	24
7.1. <i>Référentiel comptable et modifications apportées aux méthodes comptables</i>	24
7.2. <i>Consolidation</i>	26
7.3. <i>Conversion des devises</i>	26
7.4. <i>Immobilisations incorporelles</i>	28
7.5. <i>Immobilisations corporelles</i>	28
7.6. <i>Dépréciation des actifs non financiers</i>	29
7.7. <i>Agriculture</i>	29
7.8. <i>Contrats de location, droits d'utilisation d'actifs et passifs de loyers</i>	31
7.9. <i>Subventions publiques</i>	32
7.10. <i>Stocks</i>	32
7.11. <i>Capital social</i>	33
7.12. <i>Impôts courants et différés</i>	33
7.13. <i>Avantages du personnel</i>	34
7.14. <i>Provisions</i>	35
7.15. <i>Chiffre d'affaires</i>	35
7.16. <i>Rémunérations en actions</i>	35
8. INFORMATION SECTORIELLE	36



9.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DROITS AU BAIL	37
10.	DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS (TERRAINS)	38
11.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	39
12.	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	41
13.	IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	42
	13.1. <i>Analyse de l'impôt sur les sociétés : justificatifs fiscaux</i>	42
14.	STOCKS	42
15.	ACTIFS BIOLOGIQUES	43
16.	CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES	45
17.	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	46
18.	EMPRUNTS ET PASSIFS DE LOYERS POUR DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS	47
19.	CAPITAL SOCIAL	49
20.	PROVISIONS	49
21.	FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	50
22.	ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	51
23.	PRODUITS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ORDINAIRES	53
24.	COÛTS FONCTIONNELS / COÛTS PAR NATURE	54
25.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES	54
26.	RÉSULTAT FINANCIER NET	55
27.	RÉSULTAT PAR ACTION	56
28.	PARTIES LIÉES	57
	28.1. <i>Actionnariat et gouvernance</i>	57
	28.2. <i>Transactions avec des parties liées</i>	58
29.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	59
30.	LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	60



Bilan consolidé

(en milliers d'euros)

Actifs	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actifs non-courants		19 198	15 273
Immobilisations incorporelles	9	74	64
Droits d'utilisation d'actifs (terrains)	10	6 961	6 725
Immobilisations corporelles	11	12 163	8 484
Actifs courants		12 731	21 118
Stocks	14	7 656	11 414
Actifs financiers	12	7	75
Actifs biologiques	15	3 001	1 788
Clients et autres créances	16	1 352	2 768
Disponibilités	17	715	5 073
Total actifs		31 929	36 391
		31 décembre 2023	31 décembre 2022
Passifs et capitaux propres	Note		
Fonds propres		13 242	13 990
Capital social	19	11 079	11 079
Prime d'émission	19	225 042	225 042
Autres réserves		(118 608)	(118 608)
Report à nouveau		(66 518)	(53 414)
Réserves de réévaluation		7 687	19 553
Variation des écarts de conversion		(37 532)	(38 067)
Résultat net		(7 908)	(31 595)
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		-	-
Passifs non courants		7 338	7 319
Provisions	20	-	-
Emprunts et dettes financières non courants	18	191	442
Passifs de loyers non courants pour droits d'utilisation d'actifs	18	7 147	6 877
Impôts différés passifs	13	-	-
Passifs courants		11 349	15 082
Provisions	20	-	-
Emprunts et dettes financières courants	18	6 456	6 904
Passifs de loyers courants pour droits d'utilisation d'actifs	18	1 684	3 842
Fournisseurs et autres créanciers courants	21	2 875	3 921
Dettes courantes d'impôt sur les bénéfices		334	415
Total passifs et capitaux propres		31 929	36 391



Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	2023	2022
Chiffre d'affaires	23	16 914	25 864
Écarts de juste valeur des actifs biologiques et produits finis	15	(4 781)	(10 310)
Coût des ventes	24	(13 261)	(21 162)
Marge brute		(1 128)	(5 608)
Frais commerciaux, généraux et administratifs	24	(2 970)	(6 195)
Autres produits et charges	25	(797)	(261)
Pertes, dépenses et autres effets résultant de la guerre	5	-	(15 448)
Résultat avant intérêts et impôts		(4 895)	(27 512)
Résultat financier net	26	(3 043)	(3 673)
Impôt sur les bénéfices	13	30	(410)
Résultat net d'impôt pour la période		(7 908)	(31 595)
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		-	-
Résultat net part du Groupe	27	(7 908)	(31 595)
Bénéfice / (Perte) imputable aux actionnaires du Groupe (en milliers d'euros)		(7 908)	(31 595)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		221 586 387	221 586 387
Résultat par action (en euros par action)	27	(0,04)	(0,14)
Bénéfice / (Perte) imputable aux actionnaires du Groupe après dilution (en milliers d'euros)		(7 908)	(31 595)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et potentielles		221 586 387	221 586 387
Résultat dilué par action (en euros par action)	27	(0,04)	(0,14)



État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Résultat net de la période	(7 908)	(31 595)
Éléments qui ne seront pas reclassés en bénéfice ou perte, net d'impôts	6 625	-
Plus-values de réévaluation des immobilisations corporelles	6 625	-
Éléments qui sont ou peuvent être reclassés en bénéfice ou perte, net d'impôts	535	(4 560)
Écarts de conversion constatés pendant la période	535	(4 560)
Écarts de conversion reclassés en bénéfice ou perte pendant la période	-	-
Résultat global total de la période	(748)	(36 155)



Tableau consolidé de variation des fonds propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves	Report à nouveau	Réserves de réévaluation n**	Écarts de conversion*	Total part du Groupe	Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	Total capital x propre s
Solde au 31 décembre 2021, retraité (Note 5)	11 079	225 042	(118 608)	(67 517)	33 656	(33 507)	50 145	-	50 145
Réévaluation des immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global *	-	-	-	-	-	(4 560)	(4 560)	-	(4 560)
Transfert d'autres éléments du résultat global en report à nouveau **	-	-	-	14 103	(14 103)	-	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	-	(31 595)	-	-	(31 595)	-	(31 595)
Solde au 31 décembre 2022	11 079	225 042	(118 608)	(85 009)	19 553	(38 067)	13 990	-	13 990
Réévaluation des immobilisations corporelles	-	-	-	-	6 625	-	6 625	-	6 625
Autres éléments du résultat global *	-	-	-	-	-	535	535	-	535
Transfert d'autres éléments du résultat global en report à nouveau **	-	-	-	18 491	(18 491)	-	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	-	(7 908)	-	-	(7 908)	-	(7 908)
Solde au 31 décembre 2023	11 079	225 042	(118 608)	(74 426)	7 687	(37 532)	13 242	-	13 242

(*) Écarts de conversion

La réévaluation de la hryvnia ukrainienne en 2023 a eu un impact significatif sur l'actif et le passif des États financiers consolidés.

L'impact positif des écarts de conversion pendant l'exercice 2023 s'élève à **535 k€** et se décompose comme suit :

472 k€ de gain dû à l'écart de conversion par rapport à la perte de l'exercice en cours découlant de la différence entre les taux moyen (ou quotidien) et de clôture (39,56 UAH/EUR et 41,21 UAH/EUR, respectivement).

553 k€ de perte due à la conversion des actifs nets à l'ouverture à un taux de clôture (42,2 UAH/EUR) différent du taux de clôture précédent (38,95 UAH/EUR) : la perte est due au fait que le report à nouveau des entités ukrainiennes est positif.

616 k€ de gain dû à la différence de conversion sur le transfert de l'investissement intra-société d'AGG SA (libellé en EUR) à AGU (libellé en UAH, au taux de clôture UAH/EURO).

(**) Excédent de réévaluation par rapport aux immobilisations cédées en 2023 et solde de l'excédent de réévaluation des années antérieures avant la réévaluation du 31 décembre 2023.



Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Note	2023	2022
Résultat net d'impôt des activités poursuivies		(7 908)	(31 595)
Résultat net d'impôt des activités cédées		-	-
Résultat net de la période		(7 908)	(31 595)
Amortissement des immobilisations		4 500	5 839
Provisions		-	-
Plus- ou moins-values de cession		(5)	(14)
Résultat financier net		3 043	3 673
Impôts différés et impôt sur les sociétés		(30)	410
Diminution de la juste valeur des actifs biologiques et des produits finis		653	14 503
Dépréciation de l'écart d'acquisition		-	-
Dépréciation des immobilisations		480	-
Provision pour créances irrécouvrables		121	394
Pertes et dépenses résultant de la guerre		-	13 672
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		(38)	(45)
Marge opérationnelle		816	6 837
Variation sur comptes fournisseurs et autres créditeurs*		(387)	28
Variation de stocks		(1 515)	(4 872)
Variation d'actifs biologiques		2 307	1 559
Variation sur comptes clients et autres créances**		(501)	(2 294)
Impôt sur les bénéfices de société		(69)	-
Variation du besoin en fonds de roulement		(165)	(5 579)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		651	1 258
Marge opérationnelle			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(699)	(865)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(29)	(41)
Acquisition d'immobilisations financières		-	-
Cession d'immobilisations corporelles		68	44
Cession d'immobilisations incorporelles		-	-
Cession d'immobilisations financières		-	2 603
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement		(660)	1 741
Opérations de financement			
Achat / vente d'actions propres		-	-
Diminution / (augmentation) des dépôts à terme garantis	12	66	(46)
Émission d'emprunts		-	-
Remboursement d'emprunts		(404)	(369)
Paiement de loyers pour droits d'utilisation d'actifs		(3 641)	(2 443)
Gains / (pertes) liés aux différences de change réalisées		(4)	(99)
Intérêts versés		(111)	(116)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(4 094)	(3 073)
Incidences des variations de change sur la trésorerie et sur les équivalents de trésorerie		(255)	739
Variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie		(4 358)	665
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	17	5 073	4 408
Trésorerie d'ouverture des activités détenues en vue de la vente***		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	17	715	5 073
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture des activités cédées		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture des activités poursuivies		715	5 073



* Dans le bilan consolidé, les créances clients au 31 décembre 2023 comprennent les paiements à l'avance effectués aux fournisseurs du Groupe. Dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, la variation des paiements à l'avance aux fournisseurs (flux de trésorerie négatif/augmentation des créances), égale à 18 k€ hors effet de change, est présentée sous la forme d'une variation des dettes fournisseurs.

** Dans le bilan consolidé, les dettes fournisseurs au 31 décembre 2023 comprennent les paiements à l'avance reçus de la part de clients du Groupe au titre des livraisons. Dans tableau consolidé des flux de trésorerie, la variation des paiements à l'avance de la part des clients (flux de trésorerie positif / augmentation des dettes), égale à 267 k€ hors effet de change, est présentée sous la forme d'une variation des créances clients.



Notes annexes aux États financiers consolidés

Les États financiers consolidés du Groupe AgroGeneration (« AgroGeneration », « le Groupe » ou « la Société ») pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 29 avril 2024. Ils sont présentés en milliers d'euros pour tous les exercices financiers, sauf pour les résultats par action.

1. Périmètre de consolidation

Les États financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 comprennent les comptes d'AgroGeneration SA et de toutes les sociétés contrôlées par le Groupe, ainsi que ceux des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative. On se reportera à la Note 30 pour la Liste des entités consolidées.

Informations générales et contexte

AgroGeneration a été créée en mars 2007. Sa société-mère est une société anonyme (AgroGeneration SA) inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 494 765 951, dont les actions sont cotées sur le marché Alternext de NYSE-Euronext Paris depuis le 1er mars 2010.

L'adresse du siège social est 19 boulevard Malesherbes, 75008 Paris.

Les informations relatives à l'actionnariat et à la gouvernance figurent à la Note 28.1.



2. Principaux événements survenus au cours de la période

2.1. Invasion militaire de l'Ukraine et risques de continuité d'exploitation

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une invasion militaire de l'Ukraine, à la suite de laquelle des événements militaires actifs ont commencé dans un certain nombre de régions, principalement à l'est et au sud de l'Ukraine. À la date de publication de ces états financiers consolidés, la guerre se poursuit, causant des dommages supplémentaires à l'ensemble de l'économie de l'Ukraine et à ses différentes industries, y compris l'agriculture. Selon les dernières estimations disponibles, la valeur totale des dommages causés au secteur agricole ukrainien par la guerre s'élève à plus de 80 milliards de dollars, dont 10,3 milliards de dollars de pertes directes pour le secteur. La plupart des pertes directes (5,8 milliards de dollars) concernent des machines et équipements agricoles volés, détruits ou endommagés.

Ukraine. Agriculture. Montant des pertes directes dans le secteur (en janvier 2024)

	Md USD	Détails
Machines et équipements	5,8	181 000 unités de machines agricoles ont été endommagées ou détruites (tracteurs, semoirs, herse, etc.)
Produits agricoles finis	2,0	plus de 4 millions de tonnes de céréales et d'oléagineux
Capacités de stockage	1,8	plus de 11 millions de tonnes de capacité de stockage simultané ont été entièrement détruites
Autres pertes	0,7	
Total estimé des pertes directes	10,3	

Source : Institut KSE

Aux pertes directes s'ajoutent les pertes indirectes (réduction de la production, forte baisse du prix des récoltes, perturbation des exportations, augmentation des coûts de production, dommages aux terres et nécessité de les remettre en état, etc.), qui sont actuellement estimées à 69,8 milliards de dollars. Dans cette catégorie, les principales pertes sont associées à une réduction de la production agricole, qui représente près de la moitié de toutes les pertes indirectes (34,3 milliards de dollars).

La deuxième catégorie de pertes résulte de la baisse des prix intérieurs, qui s'élève à 24,1 milliards de dollars, soit près de 35 % des pertes totales. Les perturbations des exportations résultant du blocus naval imposé par la Russie ont considérablement perturbé les itinéraires logistiques pour les exportations agricoles ukrainiennes. Cela a diminué la demande de produits agricoles sur le marché intérieur, augmenté les dépenses logistiques et, par conséquent, entraîné une baisse significative des prix intérieurs. Un accord sur un corridor de sécurité négocié par les Nations unies et la Turquie fin juillet 2022, qui a permis la reprise des exportations, a pris fin un an plus tard, à la mi-juillet 2023, lorsque la Russie s'est retirée de l'accord et a intensifié ses attaques contre les infrastructures céréalières de l'Ukraine. Bien que le corridor maritime établi par l'Ukraine après la résiliation de l'accord sur les céréales ait augmenté la capacité d'exportation ukrainienne, la disparité entre les prix nationaux et mondiaux est restée considérablement plus élevée qu'avant l'invasion, ce qui indique un impact persistant de l'invasion sur les prix nationaux. En outre, l'embargo sur les exportations de certains produits agricoles (notamment le blé, le maïs, le colza et le tournesol) décrété par cinq pays voisins (Pologne, Bulgarie, Hongrie, Roumanie et Slovaquie), imposé au premier semestre 2023 et toujours en vigueur à la date de cette publication, a encore réduit les capacités d'exportation des producteurs agricoles ukrainiens, ce qui a contribué à la baisse des prix des récoltes.



Une autre conséquence de l'invasion russe de l'Ukraine pour les producteurs agricoles a été la hausse des prix des intrants, principalement du carburant et des engrais. Les pertes dues à l'augmentation des coûts de production au cours des deux dernières années ont été estimées à 4,4 milliards de dollars à la fin de l'année 2023. Selon les estimations disponibles, à l'automne 2023, l'application d'engrais était estimée à la moitié des besoins agronomiques, et les produits phytopharmaceutiques représentaient environ 56 % des besoins en Ukraine. De nombreux producteurs agricoles ukrainiens ont renoncé aux produits chimiques d'origine et ont opté pour des produits génériques moins chers.

Il est également difficile d'évaluer les conséquences de la contamination des terres agricoles par des objets explosifs, de la destruction des couches supérieures du sol due aux « atterrissages » et aux explosions pendant le déminage. Selon les dernières estimations disponibles du gouvernement ukrainien, au début de l'année 2024, environ 156 000 km² de terres ukrainiennes (environ 26 % de la superficie totale du pays) étaient potentiellement contaminés par des explosifs. Le déminage est donc l'un des plus grands défis pour les agriculteurs qui exercent leur activité en Ukraine. Selon la Banque mondiale, le déminage essentiel des terres agricoles en Ukraine devrait nécessiter environ 1,5 milliard de dollars. Sans les efforts de surveillance et de déminage nécessaires, les agriculteurs ne sont pas en mesure d'utiliser ces terres.

Compte tenu de l'ampleur des dégâts et des pertes subis par les producteurs agricoles en Ukraine, les besoins totaux en matière de reconstruction et de redressement pour la prochaine décennie s'élèvent à 56 milliards de dollars. Les besoins prioritaires pour 2024 sont estimés à 435 millions de dollars, la majorité d'entre eux étant déjà financés par des donateurs.

AgroGeneration, dont les actifs de production sont situés à proximité du lieu des activités militaires, a continué à être affecté par l'invasion militaire des troupes russes en 2023. Bien qu'il n'y ait pas eu de dommages directs aux actifs du Groupe au cours de l'année considérée, la performance du Groupe a été affectée par la réduction considérable des prix déjà évoquée et par la poursuite de l'augmentation des coûts de production. En outre, les opérations commerciales ont été constamment soumises à la menace de frappes régulières de missiles et d'artillerie de la part de la Russie. Tout au long de l'année 2023, la région de Kharkiv a connu en moyenne cinq alertes aériennes par jour, d'une durée totale de quatre heures. Au début de l'année 2024, l'intensité des attaques s'est intensifiée, avec sept alertes aériennes quotidiennes en moyenne, d'une durée totale de plus de sept heures par jour.

Malgré les défis existants, en 2023, la Société a continué à mettre tout en œuvre pour assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des exploitations du Groupe dans son périmètre actuel et pour assurer la continuité des activités du Groupe, à savoir :

- En 2023, le volume de production net total d'AgroGeneration s'est élevé à 72 500 tonnes (contre 79 700 tonnes en 2022). Une réduction de la récolte est principalement attribuée à la modification de la composition des cultures en faveur du tournesol moins productif (par rapport au blé d'hiver et au maïs), causée par un sous-semis de blé d'hiver à l'automne 2022. Les exploitations agricoles du Groupe ont été entièrement approvisionnées en matériel nécessaire aux travaux des champs au cours de l'année. La réserve de terres d'exploitation de la Société est restée inchangée au cours de l'année et représente environ 30 000 ha.



- Tout au long de l'année 2023, le Groupe a réalisé les ventes de sa récolte de 2022 de l'année précédente et s'est engagé dans les ventes de la récolte de 2023. À la date de publication de ces états financiers consolidés, le Groupe a vendu environ 96 % de sa récolte de 2023. En raison des facteurs externes déjà mentionnés qui limitent le potentiel d'exportation du Groupe, la majeure partie de la récolte 2023 du Groupe a été vendue sur le marché intérieur à des prix inférieurs à ceux prévus.
- En 2023, la Société n'a pas obtenu de financement bancaire externe. Grâce à un financement commercial à court terme de 1,7 million de dollars de l'un des fournisseurs de produits chimiques négocié au début de 2023 et à des mesures de gestion avisées visant à adapter les activités commerciales aux réalités de la guerre, la direction de la Société a été en mesure de couvrir toutes les dépenses opérationnelles, y compris l'exécution des campagnes de semis et de récolte de 2023. À la date de publication de ces états financiers consolidés, un nombre limité de banques et de partenaires commerciaux en Ukraine envisageaient de fournir un financement externe aux entreprises des régions proches de la zone de combat (y compris la région de Kharkiv).
- En 2023, le Groupe a continué à apporter son soutien à ses employés et à leurs familles, ainsi qu'aux défenseurs de l'Ukraine. Le personnel clé et les cadres supérieurs du Groupe ont continué à travailler à distance en tenant compte de la situation très instable avec des frappes régulières de missiles et d'artillerie dans les principaux bureaux du Groupe (les régions de Kharkiv et de Kyiv).
- A la date de publication de ces résultats financiers consolidés, le Groupe s'est pleinement engagé dans la nouvelle campagne agricole 2024. Comme annoncé précédemment, en août-septembre 2023, AgroGeneration a mené avec succès une campagne de semis d'hiver avec plus de 14 000 hectares ensemencés en blé d'hiver. L'état du blé était bon à la date de cette publication. À la mi-avril 2024, le Groupe a déjà commencé la campagne de semis de printemps dans toutes ses exploitations. Des réserves suffisantes de semences, d'engrais, de carburant, de produits chimiques et d'autres intrants essentiels requis pour les zones d'ensemencement ont été mises en place, de même que les véhicules, les machines agricoles et les employés nécessaires. Comme annoncé précédemment, AgroGeneration prévoit de revenir progressivement à la répartition équilibrée des cultures que la Société pratiquait avant la guerre. Ainsi, en 2024, environ 50 % des surfaces devraient être cultivées en blé et environ 30 % en tournesol (contre 74 % en 2023), les autres cultures devraient être présentées par le soja, le maïs et les pois. La superficie totale cultivée devrait atteindre environ 28 600 hectares.

La direction a préparé des prévisions financières actualisées, y compris des prévisions de flux de trésorerie, pour les douze mois à compter de la date d'approbation de ces états financiers, en tenant compte des scénarios les plus probables et les plus défavorables possibles pour les impacts commerciaux actuels de la guerre. Les prévisions ont été établies sur la base des hypothèses clés suivantes :

- l'évolution de la guerre et l'invasion militaire de l'Ukraine permettront d'utiliser les installations de production existantes du Groupe ;
- la capacité de mener des campagnes de récolte et de semis sur les exploitations agricoles actuellement gérées par le Groupe (environ 30 000 hectares) ;
- tous les actifs du Groupe disponibles à la date d'élaboration des prévisions sont sûrs et en bon état ;
- les itinéraires logistiques existants continueront d'être disponibles ;



- les capacités de stockage de tiers continueront d'être disponibles ;
- le Groupe sera en mesure de se procurer des niveaux suffisants d'intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires, carburant et autres intrants pour la culture des céréales) pour les campagnes agricoles 2024 et 2025 ;
- le Groupe envisage un financement externe supplémentaire auprès de banques ou de partenaires commerciaux en 2024 pour financer les activités opérationnelles du Groupe.

Ces prévisions indiquent que, compte tenu des difficultés raisonnablement possibles, le Groupe dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités dans son périmètre (environ 30 000 hectares) dans un avenir prévisible. La direction reconnaît que le développement futur des activités militaires et leur durée représentent la seule source d'incertitude qui peut jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation et, par conséquent, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de vendre ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités. La recouvrabilité des actifs du Groupe, ainsi que les opérations futures du Groupe, peuvent être significativement affectées par l'environnement macroéconomique actuel et futur. L'ampleur de l'impact du développement des activités militaires sur l'activité du Groupe n'est pas connue, mais il pourrait être significatif, car la guerre se poursuit à la date de cette publication. Malgré la seule incertitude significative liée à la guerre en Ukraine, la direction continue de prendre des mesures pour minimiser son impact sur le Groupe et, par conséquent, considère qu'il est approprié d'appliquer l'hypothèse de continuité d'exploitation au moment de la préparation de ces états financiers consolidés.

3. Gestion des risques financiers

3.1. Risques géopolitiques en Ukraine

Le Groupe mène la plupart de ses activités en Ukraine. Malgré son statut d'économie de marché, l'économie ukrainienne continue à présenter certaines caractéristiques d'une économie en transition. Parmi elles, on peut citer le faible niveau de liquidité sur les marchés des capitaux, un niveau d'inflation relativement élevé et certains déséquilibres des finances publiques et du commerce international.

Jusqu'en février 2020, l'économie ukrainienne était dans un état macroéconomique robuste grâce à la mise en œuvre réussie d'un programme des réformes, avec une dette publique et inflation en baisse, et des prévisions de croissance positives. Mais l'épidémie du Covid-19 et les mesures de confinement ont entraîné une récession économique avec des effets négatifs visibles qui ont été observés vers la fin de 2020. L'économie ukrainienne a renoué avec la croissance en 2021, surmontant les implications négatives des restrictions liées au Covid-19. Cependant, depuis février 2022, l'Ukraine est confrontée à un autre fort ralentissement économique et géopolitique suite à l'invasion russe de l'Ukraine lancée le 24 février 2022 avec des impacts qui ne peuvent être évalués avec précision à l'heure actuelle car la guerre se poursuit en Ukraine.

En février 2022, la Russie a lancé une invasion militaire de l'Ukraine, qui a conduit à une guerre à grande échelle dans tout le pays. Les hostilités en cours entraînent des pertes importantes parmi la population,



des déplacements de population, des dommages aux infrastructures et une perturbation de l'activité économique en Ukraine. En février 2024, jusqu'à 6,5 millions de réfugiés ukrainiens ont été enregistrés dans le monde, dont environ 6 millions en Europe. Selon les Nations unies, la plus forte concentration de réfugiés bénéficiant du statut de protection temporaire se trouve actuellement en Allemagne et en Pologne, avec respectivement plus de 1,1 million et environ 1 million de réfugiés ukrainiens enregistrés. À ce jour, près de 3,7 millions de personnes sont toujours déplacées à l'intérieur de l'Ukraine. Selon les estimations, 14,6 millions de personnes en Ukraine auront besoin d'une aide humanitaire en 2024.

L'armée russe a endommagé et détruit les centrales électriques, les infrastructures et l'agriculture ukrainiennes, causant des milliards de dollars de dégâts. Les estimations actuelles des pertes directes et indirectes subies par l'Ukraine à la suite de l'agression russe lancée en février 2022 s'élèvent à 500-600 milliards de dollars. En janvier 2024, l'École d'économie de Kyiv a estimé que le montant total des dommages directs documentés causés aux infrastructures ukrainiennes s'élevait à plus de 155 milliards de dollars. Le rétablissement devrait prendre au moins une décennie, et le coût total est estimé entre 486 milliards et 1,1 billion de dollars.

Ukraine. Montant des pertes directes résultant de l'invasion russe (début 2024)

	Md USD	Détails
Logement	58,9	250 000 objets
Infrastructures de transport	36,8	18 aéroports et aérodromes civils ; 126 gares ferroviaires et stations de train ; 344 ponts et passages à niveau ; plus de 25 000 km d'autoroutes nationales et locales et de routes municipales
Actifs commerciaux	13,1	au moins 426 grandes et moyennes entreprises privées et entreprises publiques
Agriculture	10,3	
L'énergie	9,0	dont 683 millions de dollars de pertes directes dues aux inondations dans le sud de l'Ukraine
Domaine de l'éducation	6,8	jusqu'à 3 800 établissements d'enseignement ont été détruits, principalement dans les régions de Kharkiv, Donetsk, Chernihiv, Zaporizhzhia et Kyiv
Domaine social	6,2	y compris les installations scientifiques et sanitaires (1 300 objets), les installations culturelles, les installations sportives et les bâtiments administratifs
Autres pertes directes	15,4	y compris les services publics, les forêts, les transports, les infrastructures numériques, etc.
Total estimé des pertes directes	156,5	

Source : Institut KSE

L'économie ukrainienne a perdu environ 30 % de son PIB au cours de l'année qui a suivi l'invasion russe de 2022, en raison de la suspension presque totale de l'activité commerciale au cours des premiers mois de l'invasion, de la crise du carburant, du déclin rapide des exportations (en raison du blocus des ports maritimes), de la perturbation des chaînes logistiques et du bombardement des infrastructures énergétiques. Selon le ministère des Finances de l'Ukraine, il s'agit de la plus importante perte d'activité économique que le pays ait connue depuis son indépendance en 1991. Malgré la poursuite des hostilités,



l'économie du pays a commencé à se stabiliser au cours du premier semestre 2023. Un certain nombre de raisons ont favorisé cette reprise :

- Les entreprises et les ménages ukrainiens se sont remis du choc de la guerre plus rapidement que prévu.
- Le rétablissement de l'approvisionnement en électricité au printemps 2023, ainsi que la mise en place d'une logistique par le biais de corridors terrestres, ont contribué au retour à la normale de l'industrie et du secteur agricole.
- La croissance des prix à la consommation s'est considérablement ralentie. Outre les facteurs mentionnés ci-dessus (reprise de l'activité commerciale, élimination du déficit énergétique), la situation des prix a été favorablement affectée par un carburant moins cher, une offre accrue de produits alimentaires (y compris importés) et des tarifs de services publics inchangés. En outre, la Banque nationale d'Ukraine ("BNU") a cessé d'émettre des hryvnias, ce qui a fortement contribué à la spirale inflationniste en 2022.
- L'Ukraine a continué à recevoir des financements de l'étranger. Depuis le début de la guerre en Ukraine, les organisations internationales (FMI, BERD, UE, Banque mondiale), ainsi que des pays individuels et des organisations caritatives, ont fourni à l'Ukraine des financements bilatéraux et concessionnels, des dons et un soutien matériel. Selon le ministère des Finances de l'Ukraine, le montant du financement étranger en 2023 s'élevait à 42,6 milliards de dollars (plus de 30 milliards de dollars ont été reçus en 2022). Le besoin de financement extérieur pour 2024 s'élève à environ 37 milliards de dollars.
- La Banque nationale d'Ukraine a stabilisé efficacement le marché des changes, démontrant ainsi sa capacité à gérer les fluctuations des devises. Depuis le début de l'été 2023, le taux de change du marché au comptant s'est étroitement aligné sur le taux officiel, restant constamment inférieur à 38 UAH/\$. Cette évolution a incité la BNU à passer à un système de flexibilité du taux de change géré à partir d'octobre 2023. Selon cette approche, le taux de change officiel est déterminé en fonction de la dynamique du marché interbancaire plutôt qu'en fonction d'impératifs politiques rigides. En intervenant sur le marché interbancaire, la BNU a répondu à la demande de devises en s'appuyant sur ses importantes réserves de change, qui s'élevaient à plus de 40 milliards de dollars à la fin de l'année 2023. Cette stratégie a permis d'atténuer efficacement les pénuries structurelles de devises et de réduire considérablement les fluctuations des taux de change.

Selon les données préliminaires du Service national des statistiques de l'Ukraine, l'économie ukrainienne a progressé de 5,3 % en 2023 par rapport à l'année précédente, lorsque le chiffre a baissé de 28,8 % en glissement annuel. La Banque nationale d'Ukraine a maintenu ses prévisions de croissance du PIB ukrainien en 2024 à 3,6 % et a mis à jour ses attentes pour 2025 à 5,8 % en glissement annuel. Selon la BNU, la dette publique de l'Ukraine a augmenté pour atteindre 90,4 % du PIB du pays en 2023 (contre 81,6 % en 2022 et 48,9 % en 2021). Selon les dernières prévisions du FMI, en 2024, la dette publique augmentera à 96,7 % du PIB du pays, et en 2025, elle atteindra 98,5 % du PIB. Le chiffre de 2025 sera le plus élevé. Le déficit budgétaire du pays a atteint -27,0 % en 2023 (contre -16,3 % en 2022 et -3,4 % du PIB en 2021). Selon le Service national des statistiques de l'Ukraine, le taux d'inflation en Ukraine s'est élevé à 5,1 % à la fin de 2023 (contre 26,6 % en 2022 et 10,0 % en 2021). Les dernières prévisions de la BNU concernant l'inflation en Ukraine en 2024 s'élèvent à 8,6 %.



Dans l'ensemble, le rythme de la reprise de l'économie ukrainienne et sa faisabilité sont toutefois soumis à un degré élevé d'incertitude lié à la durée et à l'intensité de la guerre, qui est toujours en cours. La poursuite de la croissance économique du pays dépend de la résolution de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, du maintien de la stabilité de l'infrastructure énergétique du pays (qui a de nouveau été considérablement affectée par les attaques de missiles russes au premier trimestre 2024), de la poursuite de l'amélioration de la situation des exportations de produits ukrainiens, de la croissance de la demande des consommateurs due à l'amélioration des revenus de la population ukrainienne, du maintien du soutien financier international (qui était stagnant au début de 2024), et du succès du gouvernement ukrainien dans la réalisation de nouvelles réformes et d'une stratégie de redressement (y compris la coopération avec les fonds internationaux) après la fin de l'invasion.

Les effets connus et estimables des événements précédents sur la situation financière et les résultats du Groupe au cours de l'exercice comptable ont été pris en compte en préparant les présents états financiers consolidés. Toutes les filiales d'exploitation agricole du Groupe sont situées dans la région de Kharkiv en Ukraine, où il existe un risque élevé de nouvelle escalade du conflit militaire, qui est déjà en place depuis février 2022. En 2023, les semis du Groupe dans l'oblast de Kharkiv représentaient environ 30 000 ha.

La direction de la Société surveille les évolutions actuelles de son environnement et adopte les actions qui conviennent pour en minimiser les effets négatifs dans la mesure du possible. L'évolution défavorable des conditions politiques, macroéconomiques et/ou du commerce international serait de nature à pénaliser la situation financière et les résultats du Groupe d'une manière qui ne peut pas encore être déterminée.

3.2. Risques liés aux mutations de l'environnement juridique et fiscal

À l'heure actuelle, l'Ukraine ne dispose pas d'un système juridique complet lui permettant de stimuler et de consolider une économie de marché stable. Relativement récentes, ses lois fondamentales, dont les répercussions restent à évaluer à ce jour, sont sujettes à changement et souvent empreintes d'ambiguïté et d'incohérence. Bien que la transformation du cadre législatif du pays se déroule à vive allure, plusieurs lois fondamentales en sont toujours au stade de la discussion ou de l'adoption au Parlement ukrainien.

Les incertitudes tiennent également à la possibilité donnée aux différentes autorités réglementaires de réinterpréter une loi applicable, en particulier dans le domaine de la fiscalité, parfois avec effet rétroactif. À cela, s'ajoute le fait que l'efficacité du corpus législatif dépend de la mise en œuvre des décrets : or, soit ces derniers ne sont toujours pas promulgués (situation courante), ce qui crée des vides juridiques, soit ils le sont, mais leur contenu diffère sensiblement de celui des règles et conditions établies par la loi correspondante, ce qui nuit à la clarté des textes et occasionne de multiples conflits entre entreprises et pouvoirs publics.

Rien ne garantit que l'environnement juridique et fiscal dans lequel évolue la Société gagne en stabilité à brève échéance. Tant que l'Ukraine continue à faire évoluer son corpus de lois, il est probable que certaines de ses législations actuellement en vigueur changent, ce dont pourrait pâtir la Société.



3.3. Risques liés aux variations des taux de change

Les produits et charges du Groupe sont partiellement exposés aux variations des taux de change, en particulier de l'euro, du dollar américain et de la hryvnia.

Opérations en Ukraine

Le 9 juillet 2012, la Banque nationale d'Ukraine (BNU) a fixé le taux de change USD/hryvnia à 7 993 hryvnias pour 1 USD. Suite à la levée de cette mesure le 6 février 2014, la BNU a cessé de soutenir la hryvnia. Or, dans la conjoncture économique traversée par l'Ukraine, cette mesure a entraîné la chute du taux de change de la devise ukrainienne, qui a atteint 15,77 UAH/USD à la fin 2014. Au cours de la période 2015-2021, la hryvnia a continué à se déprécier. Depuis le début de l'invasion russe, début 2022, l'Ukraine a un taux de change fixe, déterminé par les résolutions de la Banque nationale. Le 24 février 2022, il était de 29,3 UAH/USD, mais en 5 mois, en raison de la forte inflation, la Banque nationale a dû abaisser le taux de change officiel à 36,57 UAH/USD, qui était en place à partir de juin 2023. Depuis le début de l'été 2023, le taux de change du marché au comptant s'est rapproché du taux officiel et n'a pas encore dépassé 38 UAH/USD, ce qui a permis à la BNU de passer à un régime de flexibilité gérée du taux de change (le taux de change officiel sera déterminé sur la base du taux du marché interbancaire, plutôt que d'être fixé par la politique) à partir d'octobre 2023.

La dévaluation de la hryvnia par rapport à l'euro est conforme au taux de change EUR/USD.

La législation ukrainienne concernant la hryvnia interdit l'utilisation de la plupart des instruments de couverture de taux de change disponibles dans d'autres pays. Les options, futures, forwards et swaps ne peuvent ainsi pas être utilisés en hryvnia. AgroGeneration se voit par conséquent dans l'impossibilité de couvrir activement son exposition aux fluctuations de la hryvnia sur les marchés financiers.

Le Groupe bénéficie néanmoins naturellement d'une couverture partielle contre le risque de taux de change USD/hryvnia. En effet, même s'ils sont libellés en UAH, les revenus tirés des récoltes, mais aussi certains coûts (semis, produits chimiques, pesticides, etc.) sont influencés par la conjoncture du marché mondial des matières premières (où les transactions sont réalisées en USD). Dans le cas où les prix locaux ne s'ajusteraient pas automatiquement à ceux du marché international, le Groupe dispose de capacités de stockage suffisantes pour retarder ses ventes.

Enfin, le risque de change lié aux passifs libellés en USD affectés au financement des cultures est partiellement atténué par la réalisation de certaines ventes à l'export en USD.

Dettes financières

Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt

Si, au 31 décembre 2023, les taux d'intérêt (pour les emprunts à taux variable comme pour ceux à taux fixe) avaient été plus élevés / plus bas de 10 points de base, toutes les autres variables restant constantes, la charge d'intérêt de l'exercice aurait été plus élevée / plus faible de 155 k€.



Analyse de la sensibilité aux taux de change des devises étrangères

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 31 décembre 2023 sont constitués de d'équivalents de trésorerie et autres dettes libellés en dollars américains. Les autres actifs et passifs monétaires ne sont pas significatifs.

Si, au 31 décembre 2023, le dollar américain avait diminué / augmenté de 10 % par rapport à l'euro, toutes les autres variables restant constantes, le bénéfice avant impôt de l'année aurait été plus élevé / plus faible de 596 k€.

3.4. Risques liés aux variations des prix des matières premières

En raison de son niveau de production de céréales, le Groupe est exposé aux fluctuations des prix des récoltes.

Depuis quelques années, les marchés agricoles se caractérisent par une forte volatilité des prix, qui dépendent des prix mondiaux, eux-mêmes principalement formés sur les bourses de produits agricoles. Les principaux facteurs affectant les prix sont les facteurs climatiques, les niveaux des prix de l'énergie et des matières premières, ainsi que le caractère saisonnier de la demande.

Le marché des denrées agricoles en Ukraine est soumis aux fluctuations des prix des denrées agricoles sur les marchés internationaux. Il est également soumis aux conditions de la demande locale et aux capacités d'exportation de l'Ukraine, en particulier lorsque des politiques de quotas sont établies, comme cela a été le cas en 2010. L'Ukraine étant membre de l'Organisation mondiale du commerce, ces quotas ne peuvent être qu'exceptionnels et de durée limitée, et justifiés uniquement par une réduction importante de la production à l'échelle du pays. Pour limiter ce risque, le Groupe a développé ses propres capacités de stockage, qui lui permettent de mieux gérer la cadence de commercialisation de sa production.

En 2023, les prix des cultures ont continué à être fortement affectés par l'invasion militaire de l'Ukraine par les forces russes, lancée en février 2022, suivie du blocus des ports maritimes ukrainiens, d'une offre excédentaire de céréales dans le pays, de voies de transport endommagées et d'une perturbation globale de la chaîne d'approvisionnement ukrainienne.

3.5. Risques de liquidité pour le financement des cultures

Les principaux risques de liquidité découlent du caractère saisonnier de la production agricole. Les frais et les fonds de roulement nécessaires atteignent un pic au printemps, avant la récolte. Les entrées de trésorerie, elles, se concentrent dans la deuxième moitié de l'année, après la récolte. Le Groupe remédie à ce caractère saisonnier en élargissant sa propre capacité d'entreposage, ce qui lui permet de vendre sa production toute l'année. De plus, l'équipe de direction contrôle le risque de liquidité en surveillant les indicateurs de performance clés, en particulier ceux concernant les flux de trésorerie.

Les sociétés doivent faire face à des problèmes de liquidité importants, en raison de la médiocrité des sources d'investissements étrangers et du faible niveau de la capacité d'emprunt auprès du système bancaire national.



Aucun nouveau financement bancaire n'a été obtenu au 31 décembre 2023, car le facteur de guerre et la localisation des terres agricoles du Groupe dans la région de Kharkiv (sur la ligne de front) limitent les montants et les sources de financement externe. À la date de publication des présents états financiers, le Groupe poursuit ses négociations avec les banques ukrainiennes et d'autres investisseurs potentiels afin de garantir les besoins en fonds de roulement pour la nouvelle saison de production agricole de 2024.

3.6. Risques de contrepartie

Le Groupe est exposé à des risques de crédit à travers sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, qui sont conservés sur des comptes à vue et auprès d'institutions financières, et ses crédits fournisseurs et créances clients, qui incluent les engagements envers les tiers. Les risques liés aux créances ne résident dans aucune contrepartie particulière. Bien que la Société bénéficie de lignes de crédit de la part de nombreux fournisseurs d'intrants pendant la saison, aucune ligne de crédit n'est garantie au préalable dans la mesure où le Groupe gère ses positions au cas par cas.

3.7. Risques liés au rapatriement des capitaux

Les risques liés au rapatriement des capitaux proviennent des investissements réalisés par le Groupe dans ses filiales ukrainiennes. À ce jour, les groupes étrangers sont en mesure de rapatrier leur capital à travers des paiements de dividendes ou à travers le remboursement de prêts d'actionnaires sans implications fiscales. Historiquement, AgroGeneration a financé la plupart de ses investissements en Ukraine grâce à des prêts d'actionnaires, généralement par l'intermédiaire de ses entités chypriotes. Les risques liés au rapatriement de capitaux sont liés à ces investissements. L'évolution de l'environnement politique en Ukraine ou à Chypre pourrait conduire à des restrictions sur le rapatriement des capitaux investis dans ce pays. En particulier, un certain nombre de restrictions administratives temporaires sur les transactions de devises et les mouvements transfrontaliers de capitaux ont été introduites par la Banque nationale d'Ukraine (BNU) lors de l'invasion militaire de l'Ukraine par la Russie en février 2022.

4. Principaux jugements et estimations comptables

La préparation des États financiers consolidés suppose l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Il exige aussi que la Direction fasse preuve de discernement dans l'application des méthodes de comptabilité du Groupe. Les domaines impliquant un haut degré de jugement ou de complexité, à savoir ceux dans lesquelles hypothèses et estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont ceux indiqués dans la suite de la section.

Les estimations et les jugements sont en permanence évalués en s'appuyant sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, y compris les attentes concernant les événements futurs jugés raisonnables au regard des circonstances.

4.1. Test de dépréciation sur les immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont testés pour dépréciation à chaque date de clôture du bilan et à chaque fois qu'il y a des indications de dépréciation. Le résultat de cet exercice est hautement sensible à certaines hypothèses (coût moyen pondéré du capital, fluctuation du prix des matières premières, rendements).



4.2. Juste valeur des actifs biologiques et valeur de cession nette des produits d'agriculture

À chaque date de clôture du bilan, les actifs biologiques du Groupe sont comptabilisés à leur juste valeur moins les coûts de vente. Cette juste valeur des actifs biologiques varie en fonction des conditions climatiques pendant la croissance et la récolte, ainsi que du rendement potentiel et de l'évolution des prix. Tout changement de ces estimations pourrait conduire à un changement important dans le compte de résultat. Si, au 31 décembre 2023, les prévisions de l'équipe de direction avaient été supérieures/inférieures de 10 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées / diminuées d'environ 597 k€.

Les produits d'agriculture récoltés par le Groupe et comptabilisés en « Produits agricoles » sont tout d'abord évalués à leur juste valeur à la date de la récolte. Ils sont ensuite réévalués à la plus faible des deux valeurs suivantes : la juste valeur et la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan. La valeur utilisée pour les produits agricoles dans l'estimation de la juste valeur au moment de la récolte, et retenue par conséquent pour la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan, est déterminée à partir des prix réels diminués des coûts de vente au point de récolte et des prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

4.3. Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres

Le Groupe comptabilise le coût des rémunérations en actions accordées aux salariés en fonction de leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur s'obtient en utilisant une méthode appropriée à la nature de l'octroi des actions, ce qui dépend des conditions spécifiques à cet octroi. Cela implique aussi de choisir les paramètres appropriés pour la méthode employée et de faire des hypothèses, en particulier concernant la durée de vie de l'option, la volatilité et le rendement de l'action.

4.4. Juste valeur des immobilisations

À compter du 1er janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses actifs corporels situés en Ukraine, tels que les bâtiments, constructions, machines et équipements.

Dans ce modèle, les immobilisations corporelles sont constatées à leur juste valeur déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements. Une dépréciation est constatée en compte de résultat, sauf si l'actif considéré est comptabilisé pour son montant réévalué, auquel cas, la dépréciation est traitée comme une réévaluation négative.

L'estimation de la juste valeur des immobilisations corporelles exige de faire preuve de jugement et d'utiliser des hypothèses. À chaque date de clôture, le Groupe procède à l'examen des facteurs macroéconomiques que sont, notamment, le taux d'inflation en Ukraine et la dépréciation de l'UAH, pour savoir si la valeur comptable des immobilisations incorporelles diffère substantiellement de leur juste valeur.

Compte tenu des résultats de l'examen, le Groupe a procédé à la réévaluation des actifs corporels à la fin de 2023, ce qui a eu un effet positif net sur la valeur comptable des bâtiments, constructions, machines et équipements et autres actifs corporels d'un montant de 6,2 M€ au 31 décembre 2023.



5. Restructuration opérationnelle : liquidation partielle des actifs

En 2022, en raison de l'invasion russe de l'Ukraine lancée en février et toujours en cours, environ 25 000 hectares de terres agricoles du Groupe avec les actifs fixes et les infrastructures de production connexes sur ces terres agricoles ont été reconnus par la direction comme « toxiques », car leur valeur a fortement diminué, étant (i) détruits ou endommagés par les activités militaires, (ii) situés près des lignes de front sans accès à ces dernières et incapables d'utiliser ces actifs (y compris l'exploitation minière extensive), (iii) des actifs pour lesquels la Société a encouru des dépenses ou augmenté ses dettes mais n'a pas été en mesure d'utiliser ces actifs. Les actifs "toxiques" comprenaient les équipements agricoles, les immobilisations et les biens immobiliers, les stocks et les terres agricoles. Quatre exploitations de production sur les six que compte le Groupe possédaient de tels actifs "toxiques" avec des montants différents de perte d'actifs. Les actifs "toxiques" n'ont pas été exploités par le Groupe en 2022 et n'étaient pas prêts à l'être au cours des prochaines saisons de production. Néanmoins, la Société a dû continuer à comptabiliser les coûts de location des terres agricoles "toxiques", à les payer ou à créer des réserves financières pour ces obligations sur une base annuelle (plus de 2 millions de dollars par an, ou plus de 6 millions de dollars pour les trois prochaines années). En outre, ces terres agricoles ont nécessité des dépenses substantielles pour leur restauration, y compris le coût du déminage et de la remise en culture, ainsi que des dépenses en capital pour le renouvellement des machines et de l'infrastructure de production. La direction a évalué le coût total de l'entretien (y compris le coût du bail foncier) et de la remise en état des actifs "toxiques" à plus de 50 millions de dollars.

La procédure de restructuration semblait être la seule option dont disposait le Groupe, à côté d'une injection massive de liquidités. L'autre option serait d'attendre d'éventuelles subventions des États à la fin de la guerre, mais pas encore en discussion.

L'objectif de la restructuration était de radier complètement du bilan du groupe les actifs, les biens, les droits de propriété et les obligations connexes, etc., qui ont été endommagés, perdus ou autrement affectés après le 24 février 2022 pendant la loi martiale résultant de l'agression armée russe.

La liste des entités qui ont fait l'objet d'une nouvelle liquidation comprenait la ferme Donets, la ferme Burlutske, les sociétés nouvellement créées Barvinkivska Agro et Podolivska Agro (auxquelles ont été transférés les actifs "toxiques" initialement comptabilisés dans les bilans des fermes Podolivska et Barvinkivska). Les terres louées qui ont été décomptabilisées dans le cadre du processus de réorganisation représentaient environ la moitié des 56 000 hectares exploités par le groupe au début de l'année 2022, avant la guerre.

Un appel d'offres pour la sélection d'une société de liquidation a été lancé en septembre 2022. Début octobre 2022, le contrat avec la société de liquidation choisie a été signé.

Au 31 décembre 2022, ces 4 sociétés (y compris Burlutske et Donets) n'étaient pas incluses dans la structure juridique consolidée du Groupe. Le passif du Groupe a été évalué à 1,1 million de dollars à verser à la société liquidatrice pour l'exécution de la liquidation. Ces obligations ont été réglées au cours de l'année 2023.



La perte nette totale des actifs endommagés et la réorganisation qui en a résulté ont été représentées dans les états financiers consolidés pour 2022 de la manière suivante :

Pertes, dépenses et autres effets résultant de la guerre (en milliers d'euros)	2022
Pertes et coûts matériels directs causés par la guerre (immobilisations, actifs biologiques et travaux en cours, stocks d'inventaire, action caritative)	(15 528)
Coûts liés à la procédure de liquidation	(1 130)
Total des pertes et des coûts encourus en 2022 du fait de la guerre	(16 658)
Moins effet positif de la réduction des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs, nets	1 210
Perte nette sur les dommages de guerre et décomptabilisation qui en résulte	(15 448)

Au cours de l'année 2023, le Groupe a continué à encourir des coûts liés à la guerre, en particulier les activités caritatives et les versements aux employés mobilisés du Groupe. Ces coûts s'élèvent à 197 k€ et sont comptabilisés dans les autres produits et charges (se référer à la Note 25).

6. Événements postérieurs à la date de clôture

6.1. Financement du commerce

Au cours du premier trimestre 2024, les sociétés du Groupe ont obtenu un financement commercial à court terme de la part d'un partenaire de longue date, la société Agropetsinvest. Le partenaire a fourni des matériaux agricoles au cours du premier trimestre avec un report de remboursement jusqu'au 1er décembre 2024. Dans le cadre de ce financement commercial, AgroGeneration SA a présenté la garantie d'entreprise pour le remboursement de la dette du fournisseur de 0,7 million de dollars.

6.2. Intensification des attaques sur les régions de la ligne de front en Ukraine

Depuis le début de l'année 2024, la Russie a intensifié de manière significative ses attaques militaires contre les villes ukrainiennes. Selon les données disponibles, au cours des trois premiers mois de l'année, la Russie a attaqué l'Ukraine avec plus de 1 200 drones Shahed, environ 400 missiles de différents types et plus de 3 000 bombes guidées. La plupart des missiles, des drones et des bombes ont touché des cibles et des infrastructures civiles. Les installations énergétiques de l'Ukraine ont été la cible des dernières attaques russes, qui ont eu des conséquences beaucoup plus importantes pour le système énergétique ukrainien que les attaques des deux années précédentes. La remise en état des infrastructures énergétiques endommagées nécessitera des coûts importants et des délais considérables. La situation est particulièrement difficile dans les régions situées sur la ligne de front, notamment dans la région de Kharkiv, où des coupures d'électricité ont été programmées alors que la Russie continue d'attaquer la région quotidiennement. Cette situation du système énergétique ukrainien peut avoir des conséquences et un impact négatifs importants sur l'économie ukrainienne, dont l'ampleur ne peut être estimée à l'heure actuelle, étant donné que la Russie continue de lancer des attaques massives de missiles sur des villes dans tout le pays. Les prévisions actuellement disponibles concernant la situation macroéconomique de



L'Ukraine ne tiennent pas compte des bombardements massifs de l'infrastructure énergétique mentionnés ci-dessus, et peuvent donc faire l'objet d'une révision importante.

7. Principales règles et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées sont résumées ci-dessous.

7.1. Référentiel comptable et modifications apportées aux méthodes comptables

Les États financiers consolidés d'AgroGeneration sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil international des normes comptables (IASB) et approuvées par l'Union européenne (UE) au 31 décembre 2023. Ils comprennent : (i) les normes IFRS, (ii) les Normes comptables internationales (IAS) et (iii) les interprétations fournies par le Comité d'interprétation des normes internationales financières (IFRIC) ou par l'ancien Comité permanent d'interprétation (SIC).

Les États financiers consolidés du Groupe comprennent les États financiers d'AgroGeneration et ceux de l'ensemble de ses filiales au 31 décembre 2023. Les États financiers des filiales sont préparés pour la même période comptable que ceux de la société-mère et reposent sur les mêmes méthodes comptables.

Les méthodes de comptabilité IFRS appliquées par AgroGeneration à la préparation des présents États financiers consolidés au 31 décembre 2023 n'ont pas varié par rapport à l'exercice 2022, à la seule exception de celles portant sur l'impact des normes ou interprétations nouvelles ou modifiées détaillées ci-dessous.

Normes et déclarations d'amendements dans l'Union européenne pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023

- IFRS 17 - Contrats d'assurance (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023).
- Amendements à IFRS 4 - Extension de l'exemption temporaire d'application d'IFRS 9 (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 8 - Définition des estimations comptables (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 12 - Impôts différés liés aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendement à IFRS 17 - Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 - Informations comparatives (appliqué pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Réforme fiscale internationale - Règles types du deuxième pilier (amendements à l'IAS 12) - Application de l'exception et divulgation de ce fait (applicable aux périodes de déclaration annuelle ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 1 et IFRS Practice Statement 2 - Divulgation des méthodes comptables (appliqués pour les périodes de reporting annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023).



Approuvé pour utilisation dans l'UE, cependant, comme les déclarations de pratique ne sont pas approuvées pour application dans l'UE, les amendements à la déclaration de pratique IFRS 2 n'ont pas été approuvés.

Normes et déclarations d'amendements dans l'Union européenne pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024

Normes nouvelles ou révisées

Approuvé par l'UE

Amendements aux normes

Approuvé par l'UE

- Amendements à IFRS 16 - Passifs de location dans le cadre d'une cession-bail (applicable pour les périodes annuelles de déclaration ouvertes à compter du 1er janvier 2024 ou après cette date)
- Amendements à l'IAS 1 - Passifs non courants assortis de clauses restrictives (appliqués pour les périodes annuelles de déclaration ouvertes à compter du 1er janvier 2024 ou après cette date)
- Amendements à l'IAS 1 - Classification des passifs comme courants ou non courants (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2024)

Pas encore approuvé par l'UE

- Amendements à l'IAS 7 et à l'IFRS 7 - Accords de financement avec les fournisseurs (appliqués pour les périodes annuelles de reporting ouvertes à compter du 1er janvier 2024)
- Amendements à IAS 21 - Absence d'échangeabilité (appliqués pour les périodes annuelles de reporting ouvertes à compter du 1er janvier 2025)

Ces normes n'ont pas eu d'effet matériel sur les états financiers du Groupe.

En 2021, le Groupe a modifié sa méthode comptable pour les passifs liés aux contrats de location-financement et les actifs correspondants liés aux droits d'utilisation, conformément à la norme IFRS 16. Cette modification prévoit d'inclure l'intégralité du paiement effectif du bail foncier, par opposition au paiement contractuel uniquement, dans l'évaluation des actifs et des passifs liés aux droits d'utilisation.



7.2. Consolidation

(a) Filiales

Toutes les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont totalement consolidées. Par « contrôle », on entend la situation dans laquelle les conditions suivantes sont toutes réunies :

- L'exercice d'un pouvoir sur la filiale ;
- L'exposition, ou les droits qui y sont associés, aux retours sur investissement variables découlant des intérêts détenus dans la filiale ;
- La capacité à exercer son pouvoir pour influencer sur sa rentabilité.

Si les faits et les circonstances donnent à penser que l'une des trois composantes du contrôle répertoriées ci-dessus a changé, le Groupe procède à une nouvelle analyse pour savoir s'il contrôle toujours l'entité. La consolidation d'une filiale débute au moment où le Groupe en acquiert le contrôle et cesse lorsqu'il en perd le contrôle. Au 31 décembre 2023, le Groupe n'exerce de contrôle conjoint sur aucune des entités de son périmètre de consolidation.

L'ensemble des soldes et transactions intragroupe, de même que les produits, charges et plus-/moins-values latentes inclus dans la valeur comptable nette des actifs et résultant de transactions intragroupe, sont éliminés en totalité.

(b) Comptabilisation des regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales auprès de tiers (qui, au sens des IFRS, constituent des regroupements d'entreprises) sont constatées selon la méthode d'acquisition. À l'acquisition, l'actif, le passif et le passif éventuel d'une filiale sont évalués à leur juste valeur.

L'écart d'acquisition se définit quant à lui comme l'excédent de la somme formée de la contrepartie transférée, du montant des intérêts minoritaires dans la filiale acquise et de la juste valeur de l'éventuelle participation auparavant détenue par le Groupe dans la filiale acquise sur la valeur nette des montants de éléments identifiables de l'actif acquis, du passif et du passif éventuel à la date d'acquisition.

Dans le cas où, après réévaluation, les éléments identifiables de l'actif net attribuables au Groupe dépassent le coût de l'acquisition, la différence est constatée en gain d'acquisition dans le Compte de résultat consolidé.

7.3. Conversion des devises

(a) Devise fonctionnelle et devise de présentation

Les éléments inclus dans les États financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise utilisée dans leur environnement économique respectif (« devise fonctionnelle »).

La devise fonctionnelle de la société-mère et des filiales chypriotes est l'euro (EUR), celle des filiales ukrainiennes la hryvnia (UAH).

La devise de présentation des États financiers consolidés est l'euro (EUR).



(b) *Transactions en devises étrangères*

Les opérations en devises étrangères sont converties en devise fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant de l'exécution de ces transactions et de la conversion en devise fonctionnelle au jour de clôture des actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont enregistrés en produits et charges financiers au compte de résultat, à l'exception des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devises.

Les prêts intragroupe à long terme accordés à une société étrangère et dont aucun remboursement n'est prévu ou probable dans un avenir proche sont classés en investissement net dans la société étrangère.

Si une filiale ayant le statut de société étrangère rembourse un prêt d'investissement net sans que cela n'entraîne de variation proportionnelle du pourcentage de participation de la société-mère, l'écart de conversion cumulé n'est pas reclassé des autres éléments du résultat global au compte de résultat.

(c) *Conversion des États financiers exprimés en devise étrangère*

Les comptes de résultat et les bilans de toutes les entités du Groupe qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation (aucune n'ayant pour devise celle d'une économie hyper-inflationniste au 31 décembre 2023) sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- les actifs et les passifs du bilan sont convertis au taux de change de la date de clôture ;
- les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction considérée (pour des raisons pratiques, le Groupe convertit les éléments de produits et de charges de chaque période présentée dans les états financiers en appliquant le taux de change moyen calculé au cours de la période comptable correspondante, si le résultat de la conversion ainsi réalisée se rapproche raisonnablement de celui obtenu en appliquant le taux de change en vigueur à la date de la conversion),
- les écarts de change résiduels sont comptabilisés dans une composante distincte des capitaux propres.

Le taux de change appliqué à la conversion des États financiers des filiales ukrainiennes est le suivant :

Taux de change pour 1 €	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Moyen	Moyen	Moyen	Clôture
Hryvnia ukrainienne (UAH)	39,56	42,21	34,00	38,95
Dollar américain (USD)	1,08	1,11	1,05	1,07

Les taux utilisés pour la hryvnia et le dollar américain sont ceux qui sont en vigueur à la Banque nationale d'Ukraine (« BNU »).

Les écarts de change sur un élément monétaire faisant partie de l'investissement net de l'entité présentant les États financiers dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et reclassés des capitaux propres en compte de résultat lors de la sortie partielle ou totale de l'investissement net.



L'écart d'acquisition et les ajustements de la juste valeur constatés lors de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés en actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au taux de change de clôture.

7.4. Immobilisations incorporelles

Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées sont les écarts d'acquisition et les droits au bail. Elles ont été comptabilisées dans le cadre du processus de regroupement de sociétés.

Après sa première comptabilisation, l'écart d'acquisition est constaté à sa valeur initiale déduction faite du cumul des éventuelles dépréciations.

L'unité génératrice de trésorerie (UGT) retenue pour le test de dépréciation de l'écart d'acquisition correspond au segment opérationnel Ukraine.

Si l'écart d'acquisition fait partie intégrante d'une UGT et qu'une fraction de l'activité de cette unité est cédée, l'écart d'acquisition associé à l'activité cédée est inclus dans la valeur comptable de l'activité au moment de la détermination de la plus- ou moins-value de cession de l'activité. L'écart d'acquisition cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la fraction de l'UGT conservée.

7.5. Immobilisations corporelles

À compter du 1er janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses immobilisations corporelles situées en Ukraine. Dans ce modèle, les immobilisations corporelles sont constatées à leur juste valeur déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements.

Il sera procédé à une réévaluation avec une régularité suffisante pour s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas substantiellement de celle qui serait déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles inclut toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition des actifs immobilisés. Les coûts ultérieurement capitalisés comprennent les dépenses importantes engagées pour les améliorations et les remplacements qui allongent la durée de vie utile des actifs ou en augmentent la capacité de génération de revenus. Toutes les autres réparations et travaux de maintenance sont comptabilisés en résultat pendant l'exercice comptable sur lesquels ils sont supportés. La valeur nette des composants à durée de vie limitée qui ont été remplacés est retirée de l'immobilisation corporelle.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée :

- Bâtiments : 10 à 55 ans
- Machines et outillages : 5 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 30 ans.



Les installations techniques sont composées de matériel de production agricole immobile, essentiellement les séchoirs et les nettoyeurs. Les machines et les véhicules incluent d'autres équipements agricoles mobiles (tracteurs, moissonneuses-batteuses, semoirs, camions, etc.).

Leur durée d'utilité est réexaminée, et ajustée si nécessaire, à la clôture de chaque exercice. L'impact d'une variation par rapport à une estimation précédente est comptabilisé de manière prospective en changement d'estimation comptable.

La plus- ou moins-value réalisée sur la vente ou la cession d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif et est constatée dans le compte de résultat.

Les immobilisations en cours comprennent les coûts directement liés à la construction des immobilisations corporelles, y compris la valeur constatée de manière appropriée des frais généraux variables directement attribuables à leur construction. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties. L'amortissement des immobilisations en cours commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés, c'est-à-dire à partir du moment où ils se trouvent dans le lieu et l'état qui leur sont nécessaires pour pouvoir être exploités de la manière prévue par la direction.

Lors de la vente ou de la sortie d'immobilisations réévaluées, l'excédent de réévaluation subsistant dans la réserve de réévaluation est directement transféré dans le report à nouveau. Un transfert n'est effectué de la réserve de réévaluation vers le report à nouveau que lorsqu'une immobilisation est sortie du bilan.

7.6. Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs non-financiers autres que l'écart d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstances donne à penser que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur est comptabilisée à raison de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur de l'actif, diminuée des frais de vente, et de sa valeur d'utilité. Aux fins d'évaluer la perte de valeur, les actifs sont regroupés au plus bas niveau auquel il est possible d'identifier des flux futurs distincts (unité génératrice de trésorerie).

Une dépréciation est constatée immédiatement dans le Compte de résultat consolidé, sauf si l'actif considéré est comptabilisé pour son montant réévalué, auquel cas, la dépréciation est traitée comme une réévaluation négative.

7.7. Agriculture

(a) Définitions

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe aux activités agricoles sont basées sur la norme IAS 41 « Agriculture ».

L'activité agricole se définit comme la transformation biologique d'actifs biologiques en produits agricoles ou en autres actifs biologiques.



Le Groupe classe les actifs biologiques en deux catégories : cultures dans les champs et bétail.

Les produits agricoles sont les produits de la récolte des actifs biologiques du Groupe et des produits tirés de l'élevage, à savoir, soit des céréales récoltées, soit du lait, de la viande ou d'autres produits d'élevage.

Le Groupe comptabilise un actif biologique ou un produit agricole lorsqu'il contrôle l'actif sous l'effet des événements passés et qu'il est probable que les avantages économiques futurs procurés par l'actif reviennent au Groupe et que la juste valeur du coût de l'actif peut être mesurée de manière fiable.

(b) Actifs biologiques

Les actifs biologiques sont évalués lors de la comptabilisation initiale et à chaque date de clôture à leur juste valeur diminuée des frais de vente, et la plus- ou moins-value en résultant portée au compte de résultat. Les frais de vente comprennent l'ensemble des coûts nécessaires pour vendre les actifs, y compris ceux qui le sont pour les mettre sur le marché.

Les actifs biologiques sont évalués à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus de la vente des actifs évalués en appliquant un taux déterminé par le marché. L'objectif du calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus est de déterminer la juste valeur d'un actif biologique. La différence entre la juste valeur diminuée des frais de vente et les coûts de production totaux est affectée aux actifs biologiques détenus en stock à chaque date de clôture et traitée en ajustement de la juste valeur.

Compte tenu de la méthode précédente, les principaux groupes d'actifs biologiques sont enregistrés comme suit :

(i) Cultures dans les champs

La juste valeur des cultures dans les champs est déterminée à partir des flux de trésorerie actualisés découlant de la vente des récoltes, et assortie d'une provision constituée au titre des coûts à engager et des risques à supporter pendant les étapes restantes du processus de transformation.

La juste valeur des Actifs biologiques de culture est déterminée, en plus d'autres estimations, d'après les conditions météorologiques, la qualité des sols, le potentiel de croissance, les rendements, les conditions de récolte et l'évolution des prix.

Au 31 décembre 2023, le Groupe avait identifié le marché principal de chaque type d'actif biologique de culture ; il en mesure la juste valeur en se fondant sur ce qui suit :

pour la détermination des prix

- Évaluation par la Direction des futurs prix à la date de la récolte, rapprochés du prix FOB ukrainien ou des prix compensés sur les marchés occidentaux, à la date de clôture du bilan. Ces prix ont été défalqués des coûts de livraison FOB et des coûts de transport.

pour la détermination des rendements



- Évaluation par la Direction des rendements futurs des récoltes à partir des données les plus pertinentes et les plus récentes tirées d'études de récolte effectuées dans les champs.

Étant donné la nature de ces paramètres entrants, la juste valeur des actifs biologiques est classée au Niveau 3 défini par la norme IFRS 13. Tout changement d'une de ces évaluations peut se traduire par la constatation de changements importants des justes valeurs dans le compte de résultat.

Les actifs biologiques sont constatés en tant qu'actifs à court terme ou actifs immobilisés en fonction de leur cycle d'exploitation par le Groupe.

(c) Produits agricoles

Les produits agricoles récoltés par le Groupe sont comptabilisés initialement au jour de la récolte à leur juste valeur diminuée des frais de vente au moment de la récolte. Par la suite, ils sont comptabilisés en stocks en tant que « Produits agricoles » et valorisés à la valeur la plus faible de la juste valeur à la date de la récolte et de la valeur nette réalisable. Cette valorisation à la valeur réalisable nette est comptabilisée sous la forme d'une dépréciation de stock (« Variation de la juste valeur des produits finis », cf. Note 15).

La juste valeur des produits agricoles lors de la récolte et leur valeur nette réalisable sont déterminées à partir des prix réels moins les coûts de vente à la date de la récolte et des prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

(d) En-cours (stocks d'en-cours)

Sont considérés comme des en-cours les coûts de préparation des sols qui, à la date de clôture, n'ont pas été semés (cas des semis de printemps en Ukraine : maïs, soja, tournesol, etc., valorisés au 31 décembre). Ces coûts de préparation des sols sont évalués sur la base des coûts historiques engagés par le Groupe.

7.8. Contrats de location, droits d'utilisation d'actifs et passifs de loyers

Les contrats de location sont comptabilisés, évalués et présentés conformément à la norme IFRS 16. Le Groupe constate un droit d'utilisation d'actif et un passif de loyers à la date d'entrée en vigueur du contrat pour tous les contrats de location conférant le droit de contrôler l'utilisation de l'actif identifié pendant une période de temps donnée.

Le droit d'utilisation d'un actif est amorti en utilisant la méthode d'amortissement linéaire entre la date d'entrée en vigueur et la première des deux dates correspondant respectivement à la fin de la durée de vie utile du droit d'utilisation de l'actif et à l'échéance du contrat de location. En outre, le droit d'utilisation de l'actif subit périodiquement une dépréciation et est corrigé de certains retraitements du passif de loyers.

Le passif de loyers est initialement comptabilisé à la valeur actuelle des loyers qui ne sont pas payés à la date d'entrée en vigueur, actualisée au taux d'emprunt marginal du Groupe.

Les paiements de loyers inclus dans la comptabilisation du passif de loyers comprennent :

- les paiements fixes,
- les paiements de loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, initialement constaté en utilisant l'indice ou le taux en vigueur à la date de prise d'effet ;
- les sommes qui doivent être payables au titre d'une garantie de valeur résiduelle ; et



- le prix d'exercice de l'option d'achat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer, le paiement de loyer pendant la période de renouvellement facultative si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option de prorogation, et les pénalités pour résiliation anticipée d'un contrat de location, sauf si le Groupe est raisonnablement certain de ne pas procéder à sa résiliation anticipée.

Le Groupe a choisi de ne pas constater les droits d'utilisation d'actifs et les passifs de loyers pour les contrats de location de courte durée (contrat d'une durée inférieure à 12 mois et sans option d'achat). Le Groupe comptabilise les paiements de loyers associés à ces contrats de location dans les charges en appliquant une méthode d'amortissement linéaire pendant la durée du contrat de location.

Montants comptabilisés en bénéfice ou perte

(en milliers d'euros)	2023
Intérêts sur passifs de loyers	1 518
Produits de sous-location des droits d'utilisation d'actifs	92
Charges liées aux contrats de location de courte durée	12

Montants comptabilisés dans le tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	2023
Sortie totale de trésorerie pour les contrats de location	3 641

7.9. Subventions publiques

Les subventions publiques non conditionnées sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont acquises.

Si une subvention publique est conditionnée, le Groupe l'enregistre en résultat lorsque les conditions relatives à son obtention sont réunies (subventions environnementales d'aide locale) et tant que l'aide reçue est constatée au passif.

7.10. Stocks

(a) Matières premières et autres fournitures

Les stocks sont enregistrés à la valeur la plus faible du coût et de la valeur réalisable nette. Les coûts comprennent les matières premières et, le cas échéant, les charges directes de main-d'œuvre et les frais généraux supportés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût est calculé à partir de la méthode du coût moyen pondéré. La valeur réalisable nette correspond au prix de vente estimé, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts à engager pour la mercatique, la vente et la distribution.

(b) Produits finis (produits agricoles)

Cf. Note 7.7 (c) – Agriculture.



(c) *En-cours*

Cf. Note 7.7 (d) – Agriculture.

7.11. Capital social

Les actions ordinaires sont classées en fonds propres. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou à l'exercice de nouvelles options sont imputés directement en capitaux propres en déduction de la prime d'émission, nette de tous les effets fiscaux.

7.12. Impôts courants et différés

(a) *Régime fiscal général*

La charge d'impôt courant est calculée sur la base des législations fiscales en vigueur totalement ou pratiquement à la date de clôture dans les pays où les sociétés du Groupe opèrent et génèrent un résultat taxable.

Le taux d'imposition applicable au 31 décembre 2023 est de 25 % en France, 18 % en Ukraine (voir (b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine) et 12,5 % à Chypre.

Les mesures de la réforme fiscale appliquée en France en 2016 prévoyaient une réduction progressive du taux ordinaire d'imposition sur les sociétés de 33,33 % à 28 %. La loi de finances pour 2018 prévoit une nouvelle réduction progressive du taux de l'impôt sur les sociétés à 25 %, pleinement applicable aux exercices financiers ouverts en 2022. Le calendrier d'application de la réduction progressive est le suivant :

- Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2020, le taux de l'impôt sur les sociétés de 28 % est devenu le nouveau « taux ordinaire » (pour tous les bénéficiaires) ;
- Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2021, le taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés a été réduit à 26,5 % ;
- Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2022, le taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés sera réduit à 25 %.

L'impôt différé est déterminé sur la base du taux d'imposition et de la réglementation fiscale en vigueur ou en vigueur en substance à la date de clôture et qui sont susceptibles d'être appliqués lorsque l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable au titre des différences temporelles découlant de l'écart entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant dans les états financiers consolidés et la base fiscale correspondante dans le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôts différés sont généralement constatés pour toutes les différences temporelles imposables, et les actifs d'impôts différés comptabilisés dans la mesure où existe un bénéfice imposable sur lequel peuvent s'imputer les différences temporelles déductibles.

Toutefois, l'impôt différé n'est pas constaté si, lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif à la date d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises, cette transaction n'a pas d'implication pour le revenu comptable ou pour le revenu imposable.



L'impôt différé est comptabilisé en produit ou en charge au compte de résultat, sauf lorsqu'il se rapporte à des éléments directement crédités ou débités dans les capitaux propres, auquel cas, il est également enregistré en capitaux propres.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est révisée à la fin de chaque période comptable et réduite dans la mesure où il n'est plus probable que les bénéfices imposables soient suffisants pour permettre la réalisation de tout ou partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsque :

- Le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés pour les actifs d'impôts courants et les passifs d'impôts courants ;
- Le Groupe a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément ;
- Les actifs d'impôts différés et les passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale au cours de chaque période future durant laquelle il est prévu de régler ou de récupérer des passifs et des actifs d'impôts différés d'un montant significatif.

(b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine

En Ukraine, une société est automatiquement considérée comme un producteur agricole si au moins 75 % de ses revenus de l'année fiscale précédente proviennent de la vente de produits agricoles. Dans ce cas, une entreprise agricole bénéficie de dispositions fiscales spécifiques.

Depuis le 1er janvier 2017, le régime de TVA privilégié applicable aux entreprises agricoles est abrogé. Pour en savoir plus, se reporter aux États financiers consolidés au 31 décembre 2016.

Impôt sur les sociétés : les entreprises agricoles ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu des sociétés mais à un impôt foncier qui est calculé sur la base d'un pourcentage de la valeur des terrains servant à la production agricole. Les coûts apparentés correspondants sont classés dans le poste « Coût des ventes ».

Parmi les 7 entités juridiques contrôlées par le Groupe en Ukraine au 31 décembre 2023, 4 sont impliquées dans la production agricole et éligibles aux dispositions fiscales spécifiques réservées en 2023 aux entreprises agricoles d'Ukraine.

7.13. Avantages du personnel

(a) Engagements de retraite

Le Groupe ne gère aucun régime de retraite significatif. Les cotisations versées aux caisses de retraite locales sont traitées en avantages définis.

(b) Indemnités de fin de contrat

Les indemnités de fin de contrat sont exigibles chaque fois que le contrat de travail d'un salarié est résilié par le Groupe avant l'âge légal de départ en retraite ou qu'un salarié accepte un départ volontaire en échange de leur versement. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il s'est manifestement engagé, soit à résilier le contrat de travail de salariés conformément à un plan formel détaillé sans aucune possibilité de retrait, soit à accorder des indemnités de fin de contrat à titre d'incitation à un départ



volontaire. Le montant des indemnités arrivant à échéance plus de douze (12) mois après la date de clôture est actualisé.

7.14. Provisions

Une provision doit être constituée si le Groupe en a l'obligation (juridique ou implicite) au titre d'un événement antérieur et qu'il est à la fois probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation puisse donner lieu à une estimation fiable. Les futures pertes opérationnelles ne donnent lieu à la constitution d'aucune provision.

7.15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente les produits des activités ordinaires. Ces produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour la vente de biens ou de services dans le cadre des activités ordinaires du Groupe.

Les produits des activités ordinaires présentés pour les activités ukrainiennes du Groupe excluent la collecte de la TVA sur les ventes.

Ces mêmes produits des activités agricoles sont présentés nets des remises, rabais et ristournes, et après élimination des ventes intragroupe.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dès lors qu'il est probable que les avantages économiques reviennent au Groupe et que son montant puisse être évalué de manière fiable.

Les critères spécifiques suivants doivent également être réunis avant toute comptabilisation du chiffre d'affaires :

- Vente de biens et de produits finis : le chiffre d'affaires est comptabilisé si les risques et les avantages significatifs inhérents à la propriété des biens à revendre et des produits finis ont été transférés à l'acheteur, que le montant du chiffre d'affaires peut être évalué de façon fiable et que le Groupe ne continue à être impliqué ni dans la gestion telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés. Le transfert des risques, qui intervient au moment de la livraison ou de l'expédition, varie selon les dispositions du contrat passé avec le client.
- Fourniture de services : le chiffre d'affaires est comptabilisé dans la période comptable au cours de laquelle les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires du Groupe provient pour l'essentiel de la vente de produits agricoles.

7.16. Rémunérations en actions

La juste valeur des services considérés comme ayant été reçus en échange des instruments de capitaux propres (bons de souscription) émis est inscrite dans les charges au compte de résultat de l'exercice et dans les autres réserves dans les capitaux propres durant la période d'acquisition des droits (entre la date d'attribution des bons de souscription et la date d'acquisition définitive des droits relatifs à ces instruments). La juste valeur des services reçus est déterminée sur la base de la juste valeur (valeur de marché) des instruments de capitaux propres attribués à leur date d'attribution.



8. Information sectorielle

Au 31 décembre 2023, le Groupe avait un segment opérationnel en Ukraine, composé de 7 entités juridiques exploitant environ 30 000 hectares de terres cultivables, tel que défini à la fin de 2022 après une réduction forcée du périmètre en raison des hostilités de la guerre (se référer à la Note 5 des états financiers consolidés au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date).



9. Immobilisations incorporelles et droits au bail

(en milliers d'euros)	Valeur brute			Amortissements			Valeur comptable nette		
	Écart d'acquisition (1)	Autres (2)	Total	Écart d'acquisition	Autres	Total	Écart d'acquisition	Autres	Total
31 décembre 2021	18 946	404	19 350	(18 946)	(279)	(19 225)	-	125	125
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	41	41	-	-	-	-	41	41
Amortissements	-	-	-	-	(27)	(27)	-	(27)	(27)
Écarts de conversion	-	(75)	(75)	-	55	55	-	(20)	(20)
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertes dépréciées dues à la guerre (3)	-	(110)	(110)	-	55	55	-	(55)	(55)
31 décembre 2022	18 946	260	19 206	(18 946)	(196)	(19 142)	-	64	64
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	29	29	-	-	-	-	29	29
Amortissements	-	-	-	-	(12)	(12)	-	(12)	(12)
Écarts de conversion	-	(22)	(22)	-	15	15	-	(7)	(7)
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertes dépréciées dues à la guerre (3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31 décembre 2023	18 946	267	19 213	(18 946)	(193)	(19 139)	-	74	74

(1) Écart d'acquisition - Test de dépréciation : le Groupe a comptabilisé une dépréciation de l'écart d'acquisition pour un montant total de 11,2 M€ au 31 décembre 2021. Pour plus de détails, se référer à la Note 9 des États financiers consolidés 2021.

(2) Les autres immobilisations incorporelles incluent les logiciels administratifs.

(3) Pertes dépréciées dues à la guerre (se référer aux Notes 2.1 et 5 des États financiers consolidés 2022)



10. Droits d'utilisation d'actifs (terrains)

(en milliers d'euros)

	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
31 décembre 2021	23 362	(9 976)	13 386
Acquisitions	-	-	-
Cessions	-	-	-
Amortissements	-	(2 403)	(2 403)
Écarts de conversion	(3 952)	1 763	(2 189)
Cession due à la restructuration suite à la guerre (1)	(9 672)	4 008	(5 664)
Autres variations	2 889	706	3 595
31 décembre 2022	12 627	(5 902)	6 725
Acquisitions	-	-	-
Cessions	-	-	-
Amortissements	-	(1 533)	(1 533)
Écarts de conversion	(1 043)	473	(570)
Cession due à la restructuration suite à la guerre (1)	-	-	-
Autres variations	1 085	1 254	2 339
31 décembre 2023	12 669	(5 708)	6 961

- (1) Les droits d'utilisation d'actifs des terrains situés dans la zone ayant souffert de manière significative des hostilités de l'invasion russe de l'Ukraine en 2022, qui ont été décomptabilisés dans le cadre de la procédure de restructuration opérationnelle suivante (se référer aux Notes 2.1, 5 et 18)



11. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute				Amortissements				Valeur comptable nette					
	Constructions	Machines agricoles et autres	Droits d'utilisation d'actifs	En cours et préparations	Total	Constructions	Machines agricoles et autres	Droits d'utilisation d'actifs	Total	Constructions	Machines agricoles et autres	Droits d'utilisation d'actifs	En cours et préparations	Total
31 décembre 2021 – retraité (Note 5)	7 373	14 938	3 176	20	25 507	(865)	(4 947)	(377)	(6 189)	6 508	9 991	2 799	20	19 318
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation à la juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impact de la réévaluation sur l'amortissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	28	658	45	130	861	-	-	-	-	28	658	45	130	861
Amortissements	-	-	-	-	-	(533)	(3 189)	(480)	(4 202)	(533)	(3 189)	(480)	-	(4 202)
Écarts de conversion	(1 173)	(2 588)	(615)	(18)	(4 394)	168	1 117	124	1 409	(1 005)	(1 471)	(491)	(18)	(2 985)
Cessions	-	(512)	-	-	(512)	-	193	-	193	-	(319)	-	-	(319)
Pertes dépréciées dues à la guerre (1)	(2 748)	(3 969)	(434)	-	(7 151)	620	2 083	115	2 818	(2 128)	(1 886)	(319)	-	(4 333)
Autres mouvements	-	(32)	72	(19)	21	-	123	-	123	-	91	72	(19)	144
31 décembre 2022	3 480	8 495	2 244	113	14 332	(610)	(4 620)	(618)	(5 848)	2 870	3 875	1 626	113	8 484
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation à la juste valeur	(607)	6 229	491	61	6 174	-	-	-	-	(607)	6 229	491	61	6 174
Impact de la réévaluation sur l'amortissement	(768)	(5 560)	(612)	-	(6 940)	768	5 560	612	6 940	-	-	-	-	-
Acquisitions	26	605	60	8	699	-	-	-	-	26	605	60	8	699
Amortissements	-	-	-	-	-	(237)	(1 938)	(469)	(2 644)	(237)	(1 938)	(469)	-	(2 644)
Écarts de conversion	(269)	(672)	(180)	(2)	(1 123)	61	454	77	592	(208)	(218)	(103)	(2)	(531)
Cessions	(21)	(459)	-	-	(480)	18	376	-	394	(3)	(83)	-	-	(86)
Pertes dépréciées dues à la guerre (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	105	74	(112)	67	-	-	-	-	-	105	74	(112)	67
31 décembre 2023	1 841	8 743	2 077	68	12 729	-	(168)	(398)	(566)	1 841	8 575	1 679	68	12 163

(1) Pertes dépréciées dues à la guerre (se référer aux Notes 2.1 et 5)

Les immobilisations corporelles comprennent des actifs détenus et loués.

(en milliers d'euros)

31 décembre 2023

Immobilisations corporelles détenues 10 484

Droits d'utilisation d'actifs 1 679

Total immobilisations corporelles 12 163

Au 31 décembre 2023, la réévaluation des actifs corporels a été effectuée par un expert indépendant. Les détails de la réévaluation par catégorie d'actifs sont présentés ci-dessous :



(en milliers d'euros)

	Effet de l'excédent de réévaluation	Effet sur le compte de résultat	"Impact net
Groupe d'immobilisations corporelles			
Bâtiments	(445)	(162)	(607)
Machines et équipements (y compris leasing)	7 024	(316)	6 708
Autres actifs corporels	14	(2)	12
Actifs corporels en cours	61	-	61
Impact de la réévaluation au 31 décembre 2023	6 654	(480)	6 174
Impôt différé sur la réévaluation	(29)	-	(29)
Impact net de la réévaluation au 31 décembre 2023	6 625	(480)	6 145

Le Groupe loue des terrains et des constructions, véhicules et machines. Les informations relatives aux contrats de location aux termes desquels le Groupe est preneur sont présentées ci-dessous.

Droits d'utilisation d'actifs

(en milliers d'euros)	Terrains	Bâtiments	Machines agricoles	Total
Solde au 31 décembre 2021 - montant après retraitement (Note 5)	13 386	530	2 269	16 185
Transfert vers immobilisations corporelles détenues	-	-	-	-
Réévaluation à la juste valeur	-	-	-	-
Acquisitions	-	-	45	45
Cessions	-	-	-	-
Dotation aux amortissements pour l'exercice	(2 403)	(184)	(296)	(2 883)
Écarts de conversion	(2 189)	(94)	(397)	(2 680)
Pertes dépréciées dues à la guerre (1)	(5 664)	(9)	(310)	(5 983)
Autres variations	3 595	72	-	3 667
Solde au 31 décembre 2022	6 725	315	1 311	8 351
Transfert vers immobilisations corporelles détenues	-	-	-	-
Réévaluation à la juste valeur	-	-	491	491
Acquisitions	-	-	60	60
Cessions	-	-	-	-
Dotation aux amortissements pour l'exercice	(1 533)	(230)	(239)	(2 002)
Écarts de conversion	(570)	(14)	(89)	(673)
Pertes dépréciées dues à la guerre (1)	-	-	-	-
Autres variations	2 339	74	-	2 413
Solde au 31 décembre 2023	6 961	145	1 534	8 640

(1) Pertes dépréciées dues à la guerre (se référer aux Notes 2.1 and 5)



Contrats de location de bâtiments (surtout loyers de bureaux).

Contrats de location de machines et d'équipements (surtout loyers de machines agricoles).

Contrats de location de terrains (surtout loyers de terrains affectés à un usage agricole).

12. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	<u>Courants</u>		<u>Total</u>
	<u>Autres immobilisations financières (1)</u>	<u>Dépôts à terme</u>	<u>Total</u>
31 décembre 2021	2 647	44	2 691
Acquisition d'immobilisations financières	-	86	86
Cession d'immobilisations financières	(2 603)	(40)	(2 643)
Autres mouvements	-	-	-
Écarts de conversion	(44)	(15)	(59)
31 décembre 2022	-	75	75
Acquisition d'immobilisations financières	-	8	8
Cession d'immobilisations financières	-	(74)	(74)
Autres mouvements	-	-	-
Écarts de conversion	-	(2)	(2)
31 décembre 2023	-	7	7

(1) Au 31 décembre 2021, les « Autres immobilisations financières » représentent les investissements dans des obligations d'État ukrainiennes qui ont été remboursées en avril 2022.

Rapprochement des mouvements d'actifs financiers et des flux de trésorerie découlant des activités financières :

(en milliers d'euros)	Actifs financiers		Total
	Actifs financiers non courants	Actifs financiers courants	
Solde au 31 décembre 2022	-	75	75
Acquisition d'actifs financiers	-	8	8
Cession d'actifs financiers	-	(74)	(74)
Ajustements de change	-	(2)	(2)
Solde au 31 décembre 2023	-	7	7



13. Impôt sur les sociétés

13.1. Analyse de l'impôt sur les sociétés : justificatifs fiscaux

La décomposition de l'impôt sur les sociétés est présentée ci-après :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Impôts courants	(1)	(410)
Impôts différés	31	-
Total impôt sur les sociétés des activités poursuivies - (charge) /gain	30	(410)

L'analyse de l'impôt sur les sociétés révèle l'existence des facteurs suivants :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Résultat comptable avant impôt	(7 938)	(31 185)
Résultat avant impôt	(7 938)	(31 185)
Taux de l'impôt français sur les sociétés	25,00%	25,00%
(Charge) / gain fiscal théorique	1 985	7 796
Impact de :		
résultat des producteurs agricoles exonérés d'impôt en Ukraine (cf. Note 7.12)	(1 030)	(4 818)
actifs fiscaux différés non constatés et pertes fiscales inutilisées	(423)	(662)
différences permanentes entre bénéfice comptable et bénéfice fiscal	77	(702)
pertes fiscales utilisées	-	386
différence entre les taux d'impôt français et étranger	(579)	(2 410)
Gain / (perte) sur taxation effective	30	(410)
Charge d'impôt sur les sociétés déclarée dans les états financiers consolidés	30	(410)

Pour plus de détails, se reporter à la Note 7.12.

14. Stocks

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2023</u>				<u>31 décembre 2022</u>			
	Valeur brute	Amortissement	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	
Matières premières et autres	1 024	(71)	-	953	1 471	(83)	-	1 388
Stock d'en-cours	1 311	-	-	1 311	3 611	-	-	3 611
Produits agricoles	5 392	-	-	5 392	6 756	-	(341)	6 415
Total	7 727	(71)	-	7 656	11 838	(83)	(341)	11 414



Les **matières premières et autres fournitures** correspondent aux intrants à utiliser dans la campagne agricole 2023-2024, y compris les achats de semis, d'engrais, de carburant, de pièces détachées et de produits d'autres fournisseurs. Les **en-cours** incluent les coûts accumulés avant les semis.

Au 31 décembre 2023, le stock de **produits agricoles**, qui représente 5 392k€, se compose principalement de 36 037 t de céréales provenant de la récolte de 2023 (37 463 t au 31 décembre 2022) (cf. Note 15 Actifs biologiques).

L'**amortissement** représente la perte de valeur des stocks, évalués à la valeur réalisable nette à la date de clôture.

15. Actifs biologiques

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Actifs biologiques au coût de production	Ajustement à la juste valeur	Juste valeur	Actifs biologiques au coût de production	Ajustement à la juste valeur	Juste valeur
Courants						
Cultures dans les champs	1 433	1 568	3 001	725	1 054	1 779
Animaux d'élevage	-	-	-	9	-	9
Total actifs biologiques courants	1 433	1 568	3 001	734	1 054	1 788

Les actifs biologiques du Groupe sont des céréales et des plantes oléagineuses, qui sont déjà plantées au 31 décembre 2023 pour être récoltées au cours du second semestre 2024 en Ukraine.

Les actifs biologiques du Groupe sont mesurés à la juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et relèvent du niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur (pour plus de détails, cf. Note 7.7). À la date de clôture du bilan, la juste valeur des **cultures sur pied** est déterminée sur la base de la surface plantée et des intrants inobservables significatifs suivants au 31 décembre 2023 :

- Prix des cultures
- Rendement des cultures (tonnes par hectare)
- Coûts de production anticipés

	31 décembre 2023				31 décembre 2022			
	Surface cultivée (en hectares)	Rendements moyens attendus (t/ha)	Prix moyen (EUR/t)	Juste valeur (en k€)	Surface cultivée (en hectares)	Rendements moyens attendus (t/ha)	Prix moyen (EUR/t)	Juste valeur (en k€)
Blé d'hiver	14 356	4,0	125	3 001	5 933	4,1	157	1 779
TOTAL	14 356			3 001	5 933			1 779



Si les prévisions de l'équipe de direction au 31 décembre 2023 avaient été supérieures/inférieures de 10 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées ou diminuées d'environ 597 k€.

Le tableau suivant représente les mouvements d'actifs biologiques pour les exercices clos le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 :

(en milliers d'euros)	Cultures	Animaux d'élevage	TOTAL
Valeur comptable au 31 décembre 2021 montant après retraitement (Note 5)	12 326	14	12 340
Actifs biologiques courants	12 326	14	12 340
Actifs biologiques non courants	-	-	-
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques (après semis)	5 719	-	5 719
Coûts engagés sur la période	15 166	4	15 170
Variation de stocks liée à la récolte	(12 143)	-	(12 143)
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	(10 310)	-	(10 310)
Pertes dépréciées dues à la guerre (1)	(7 823)	-	(7 823)
Écarts de conversion	(1 156)	(9)	(1 165)
Valeur comptable au 31 décembre 2022	1 779	9	1 788
Actifs biologiques courants	1 779	9	1 788
Actifs biologiques non courants	-	-	-
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques (après semis)	3 611	-	3 611
Coûts engagés sur la période	15 389	-	15 389
Variation de stocks liée à la récolte	(12 834)	(9)	(12 843)
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	(4 781)	-	(4 781)
Pertes dépréciées dues à la guerre (1)	-	-	-
Écarts de conversion	(163)	-	(163)
Valeur comptable au 31 décembre 2023	3 001	-	3 001
Actifs biologiques courants	3 001	-	3 001
Actifs biologiques non courants	-	-	-

(1) Pertes liées aux coûts encourus pour les actifs biologiques et les travaux en cours dans la zone fortement touchée par les hostilités de l'invasion russe de l'Ukraine en 2022, qui ont été décomptabilisés dans le cadre de la procédure de restructuration opérationnelle (se référer aux Notes 2.1 et 5 des états financiers consolidés 2022)



16. Clients et autres créances

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Créances clients	344	842
Avances versées (1)	139	132
Autres créances	28	185
Créances sociales et fiscales (hors créances de TVA)	729	1 019
Créances de TVA (2)	102	584
Charges constatées d'avance	10	6
Clients et autres créances	1 352	2 768
	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Devise :		
Libellé en EUR	32	59
Libellé en USD	-	70
Libellé en UAH	1 320	2 639
Clients et autres créances	1 352	2 768

L'exposition maximale au risque représenté par les créances à la date de clôture du bilan correspond à la juste valeur de chaque classe de créances mentionnée ci-dessus. Le Groupe n'a pas de collatéral pour couverture.

(1) Les avances versées au 31 décembre 2023 correspondent à des prépaiements auprès des fournisseurs d'intrants pour la récolte de 2023.

(2) Les créances de TVA au 31 décembre 2023 se décomposent pour l'essentiel en :

77 k€ représentant la TVA déductible des entités ukrainiennes reçue lors des achats.

26 k€ se rapportant à la TVA déductible d'AgroGeneration SA.



17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Disponibilités	715	5 073
Valeurs mobilières de placement	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	715	5 073

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie est libellé dans les devises ci-dessous au 31 décembre 2023 :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
	<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>	<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>
Devise :		
Libellé en EUR	25	71
Libellé en USD	580	4 955
Libellé en UAH	110	47
Total	715	5 073



18.-Emprunts et passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023					31 décembre 2022				
	Non courants	Courants			TOTAL	Non courants	Courants			TOTAL
		Emprunts	Emprunts	Intérêts			Total	Emprunts	Intérêts	
Contrats de location financiers	(1) 191	233	-	233	424	442	411	-	411	853
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	(1) 7 147	1 684	-	1 684	8 831	6 877	3 509	333	3 842	10 719
Emprunts bancaires	(2) -	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	(4) -	6 223	-	6 223	6 223	-	6 493	-	6 493	6 493
Total emprunts	7 338	8 140	-	8 140	15 478	7 319	10 413	333	10 746	18 065

(1) Les paiements de loyers courants et non courants sont comptabilisés à la valeur présente des paiements de loyers minimaux futurs.

(2) Le Groupe n'a pas eu recours à des emprunts bancaires depuis la fin de l'année 2021.

(4) Les autres dettes financières consistent en des emprunts auprès de la partie liée Konkur (6,2 M€).

Analyse des échéances des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs :

(en milliers d'euros)

31 décembre 2023

Analyse des échéances : flux de trésorerie non actualisés contractuels

Moins d'un an	2 759
Un à cinq ans	7 652
Plus de cinq ans	7 658

Total passifs de loyers non actualisés au 31 décembre 2023 **18 069**

Les échéances des emprunts à court et à long terme sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	2024	2025	2026	Total
Contrats de location financiers	233	147	44	424
Emprunts bancaires	-	-	-	-
Autres dettes financières	6 223	-	-	6 223
Total emprunts	6 456	147	44	6 647



Détail des emprunts à taux variable et à taux fixe et des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs (hors intérêts) :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2023</u>		<u>31 décembre 2022</u>	
	Variable	Fixe	Variable	Fixe
Emprunts bancaires	-	-	-	-
Contrats de location financiers	424	-	853	-
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	-	8 831	-	10 386
Autres dettes financières	-	6 223	-	6 493
Total emprunts	424	15 054	853	16 879

Les valeurs comptables des emprunts et des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs du Groupe sont libellées dans les devises suivantes :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Devise :		
EUR	-	-
USD	6 647	7 346
UAH	8 831	10 719
Total emprunts	15 478	18 065

Rapprochement des mouvements d'emprunts et de passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs et des flux de trésorerie découlant des activités financières :

(en milliers d'euros)	Contrats de location-financement	Dettes IFRS 16	Emprunts bancaires et autres dettes financières	Total
Solde au 31 décembre 2022	853	10 719	6 493	18 065
Émission d'emprunts	-	-	-	-
Remboursement d'emprunts	(404)	-	-	(404)
Paiement de passifs de loyers (IFRS 16)	-	(3 641)	-	(3 641)
Charges d'intérêts	111	1 518	-	1 629
Intérêts remboursés	(111)	-	-	(111)
Ajustements de change	(25)	(757)	(270)	(1 052)
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie	-	992	-	992
Cession due à la restructuration suite à la guerre (1)	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2023	424	8 831	6 223	15 478

- (1) Les droits d'utilisation d'actifs concernant des terrains situés dans la zone ayant souffert de manière significative des hostilités de l'invasion russe de l'Ukraine en 2022, qui ont été décomptabilisés dans le cadre de la procédure de restructuration opérationnelle (se référer aux Notes 2.1, 5 et 10)



Les taux d'intérêt moyens du Groupe, ventilés par devise, sont les suivants :

Devise	31 décembre 2023	31 décembre 2022
EUR	-	-
USD	9,79%	10,52%
UAH	19,96%	18,79%

19. Capital social

	Capital social en euros	Nombre d'actions	Prime d'émission en euros
31 décembre 2021	11 079 319	221 586 387	225 041 745
Autres actions émises (remboursement intégral des ORNANE)	-	-	-
31 décembre 2022	11 079 319	221 586 387	225 041 745
Autres actions émises (remboursement intégral des ORNANE)	-	-	-
31 décembre 2023	11 079 319	221 586 387	225 041 745

Au 31 décembre 2023, le nombre d'instruments en circulation et le nombre d'actions pouvant potentiellement être émises suite à l'exercice de ces instruments sont présentés ci-dessous :

	Nombre d'instruments	Nombre d'actions supplémentaires potentielles
Konkur warrants	1 379 487	2 519 544

20. Provisions

(en milliers d'euros)	Provisions pour litiges	Provisions pour risques et charges	Total
31 décembre 2021	-	26	26
Dotation	-	-	-
Reprise (utilisée)	-	(26)	(26)
Reprise (non utilisée)	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-
31 décembre 2022	-	26	26
Dotation	-	-	-
Reprise (utilisée)	-	-	-
Reprise (non utilisée)	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-
31 décembre 2023	-	-	-



21. Fournisseurs et autres dettes

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Dettes fournisseurs	960	1 212
Avances reçues	516	288
Dettes fiscales et sociales	534	733
Dettes de TVA	6	57
Revenu différé	-	-
Autres créiteurs	545	362
Dettes sur l'acquisition d'immobilisations	-	-
Dettes aux conditions de cession des entreprises (1)	314	229
Dettes liées à la restructuration dans le cadre de l'accord avec le liquidateur (2)	-	1 040
Fournisseurs et autres dettes	2 875	3 921

(1) Payable aux termes de l'accord de cession des entreprises chypriotes et Agro Dom Plus (se reporter à la note 2.1 des états financiers consolidés 2020)

(2) Dettes du Groupe de 1,1 million de dollars à payer à la société liquidatrice pour la procédure de liquidation des sociétés ayant des actifs toxiques causés par la guerre (se reporter à la Note 5 des états financiers consolidés 2022).

Les Dettes fournisseurs et autres dettes sont libellées dans les monnaies suivantes :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Devise :		
Libellé en EUR	435	545
Libellé en USD	485	-
Libellé en UAH	1 955	3 376
Fournisseurs et autres dettes	2 875	3 921



22. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit conformément à la norme IFRS 7 :

Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)		Comptabilisés au coût amorti	Comptabilisés à la juste valeur		Valeur comptable totale au 31 décembre 2023	Valorisés à prix d'acquisition	Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7		
			<i>par le compte de résultat</i>	<i>en capitaux propres</i>			<i>Niveau 1 : prix cotés sur le marché et disponibles</i>	<i>Niveau 2 : valorisation basée sur des données de marché observables</i>	<i>Niveau 3 : valorisation basée sur des données de marché inobservables</i>
	Note								
Actifs									
Actifs financiers (non courants)	12								
Titres des filiales non-consolidées									
Autres actifs financiers									
Actifs financiers (courants)	12								
Dépôts à terme			7		7		7		
Autres actifs financiers			-		-		-		
Clients et autres créances	16	372			372	372			
Disponibilités	17		715		715		715		
Dettes									
OSRANE	18								
ORNANE	18								
Emprunts et dettes financières (courants et non courants)	18	-			-	-			
Location-financement (courants et non courants)	18	(424)			(424)	(424)			
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	18	(8 831)			(8 831)	(8 831)			
Autres dettes financières	18	(6 223)			(6 223)	(6 223)			
Fournisseurs et autres créanciers courants	21	(1 819)			(1 819)	(1 819)			



Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 31 décembre 2022

(en milliers d'euros)		Comptabilisés au coût amorti	Comptabilisés à la juste valeur		Valeur comptable totale au 31 décembre 2022	Valorisés à prix d'acquisition	Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7		
Note	<u>par le compte de résultat</u>		<u>en capitaux propres</u>	<u>Niveau 1 : prix cotés sur le marché et disponibles</u>			<u>Niveau 2 : valorisation basée sur des données de marché observables</u>	<u>Niveau 3 : valorisation basée sur des données de marché inobservables</u>	
Actifs									
Actifs financiers (non courants)	12								
Titres des filiales non-consolidées									
Autres actifs financiers									
Actifs financiers (courants)	12								
Dépôts à terme			75		75		75		
Autres actifs financiers			-		-		-		
Clients et autres créances	16	1 027			1 027	1 027			
Disponibilités	17		5 073		5 073		5 073		
Dettes									
OSRANE	18								
ORNANE	18								
Emprunts et dettes financières (courants et non courants)	18	-			-	-			
Location-financement (courants et non courants)	18	(853)			(853)	(853)			
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	18	(10 719)			(10 719)	(10 719)			
Autres dettes financières	18	(6 493)			(6 493)	(6 493)			
Fournisseurs et autres créanciers courants	21	(2 843)			(2 843)	(2 843)			



23. Produits provenant des activités d'exploitation ordinaires

(en milliers d'euros)	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Produits agricoles (1)	16 681	25 332
Services et autres (2)	233	532
Total chiffre d'affaires des activités poursuivies	16 914	25 864

(1) Au cours de l'exercice 2023, AgroGeneration a vendu 75 657 tonnes de céréales et de plantes oléagineuses.

(2) Les services consistent principalement en des services de machinerie agricole pour des tiers.

Décomposition du chiffre d'affaires par région géographique :

(en milliers d'euros)	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Ukraine	16 516	25 864
France	398	-
Total chiffre d'affaires	16 914	25 864

Décomposition du chiffre d'affaires par récolte :

(en milliers d'euros)	<u>2023</u>	<u>2022</u>
CA récoltes	16 681	25 332
Récolte 2021	139	17 461
Récolte 2022	9 145	7 871
Récolte 2023	7 397	-
Services et autres	233	532
Total CA	16 914	25 864

Parmi ses clients, le Groupe en compte deux principaux auxquels il a vendu pour 9,0 M€ de marchandises en 2023 (en 2022, trois grands clients totalisant un CA de 13,7 M€) représentant 54 % du chiffre d'affaires total. Chacun des autres clients représente moins de 10 % du chiffre d'affaires.



24. Coûts fonctionnels / coûts par nature

(en milliers d'euros)	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Coût des ventes	(13 261)	(21 162)
Frais généraux & administratifs	(2 970)	(6 195)
Charges par fonction	(16 231)	(27 357)
Achats matières premières, services et locations	(13 171)	(13 033)
Charges de personnel	(2 779)	(4 240)
Amortissements	(4 397)	(5 839)
Juste valeur et ajustement des dépréciations (pour marchandises vendues)	4 128	(4 193)
Autres charges	(12)	(52)
Charges par nature	(16 231)	(27 357)

En moyenne, au cours de l'exercice 2023 le Groupe comptait 438 salariés.

25. Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Produits de cession des immobilisations	92	44
Autres produits	515	258
Autres produits d'exploitation	607	302
Dépréciation de l'écart d'acquisition	-	-
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(87)	(30)
Dépréciation due à la réévaluation des immobilisations (1)	(480)	-
Provision pour créances irrécouvrables	(194)	(394)
Activités caritatives et dépenses connexes	(197)	-
Autres charges	(446)	(139)
Autres charges d'exploitation	(1 404)	(563)
Autres produits et charges opérationnels	(797)	(261)



26. Résultat financier net

(en milliers d'euros)

		2023	2022
Coût d'emprunt	(1)	(111)	(505)
Gains et pertes de change		(1 423)	(1 054)
Différences de change réalisées	(2)	(378)	1 174
Différences de change latentes	(3)	(1 045)	(2 228)
Autres		(1 509)	(2 114)
Résultat financier net		(3 043)	(3 673)

Charges d'intérêts

Le coût d'emprunt est principalement composé d'intérêts se rapportant à la partie liée Konkur.

Gains et pertes de change

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 31 décembre 2023 sont constitués de dettes et d'équivalents de trésorerie libellés en dollars américains et en euros. Les autres actifs et passifs monétaires ne sont pas significatifs.

En raison de l'impact de l'invasion russe de l'Ukraine sur la volatilité de la hryvnia ukrainienne (cf. Note 3.3), le taux de change hryvnia ukrainienne/USD a fluctué pendant l'année, passant de 36,57 UAH/USD au 31 décembre 2022 à 37,98 UAH/USD au 31 décembre 2023.

(2) Gains et pertes de change réalisés (montant net : perte de 378 k€) enregistrés par le Groupe au cours de l'exercice 2023 sous l'effet de la variation du taux de change entre la date à laquelle l'actif/passif a été constaté et celle à laquelle le passif a été réglé ou l'actif réalisé. Le principal gain de change réalisé a eu lieu sur les transactions et les règlements intersociétés en 2023.

(3) Gains et pertes de change latents enregistrés par le Groupe en 2023 en raison de la conversion de l'ensemble des postes monétaires des entités ukrainiennes et des sociétés de portefeuille (pour l'essentiel des prêts bancaires et des prêts intragroupe) de la monnaie fonctionnelle (en général l'USD) en monnaie fonctionnelle (UAH et EUR, respectivement). La perte de change latente se décomposait comme suit :

- 213 k€ de gain lié à l'autre dette et aux autres opérations ;
- 1 258 k€ de perte liée aux prêts intragroupe et aux autres dettes intragroupes entre entités ukrainiennes, chypriotes et françaises.

Les autres produits/charges financiers constatés en 2023 comprennent 1 518 k€ de charges d'intérêts liées à la mise en œuvre de la norme IFRS 16 (2 395 k€ en 2022)



27. Résultat par action

Le bénéfice d'exploitation par action de base est calculé en divisant :

- Le bénéfice d'exploitation net, part du groupe,
- Par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice financier.

Le bénéfice d'exploitation dilué par action est calculé en divisant :

- Le résultat net part du groupe, en tenant compte des instruments dilutifs,
- Par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de tous les instruments potentiellement dilutifs en actions ordinaires.

(en milliers d'euros)	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Bénéfice/ (perte) imputable aux actionnaires du Groupe - activités poursuivies	(7 908)	(31 595)
Bénéfice/ (perte) imputable aux actionnaires du Groupe - activités cédées	-	-
Résultat net consolidé - part du groupe	(7 908)	(31 595)
Effet lié à la dilution	-	-
Résultat net consolidé après effet de la dilution	(7 908)	(31 595)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	221 586 387	221 586 387
Effet dilutif potentiel	-	-
Nombre moyen d'actions après dilution	221 586 387	221 586 387
Résultat net - part du groupe par actions (euros)	(0,04)	(0,14)
Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros)	(0,04)	(0,14)
Résultat net - part du groupe par actions (euros)	(0,04)	(0,14)
Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros)	(0,04)	(0,14)

Au cours de l'exercice financier 2023, les actions ordinaires issues de la conversion potentielle des stock-options, des bons de souscription d'actions ou des BSPCE ne sont pas incluses dans le calcul dans la mesure où elles sont anti-dilutives.

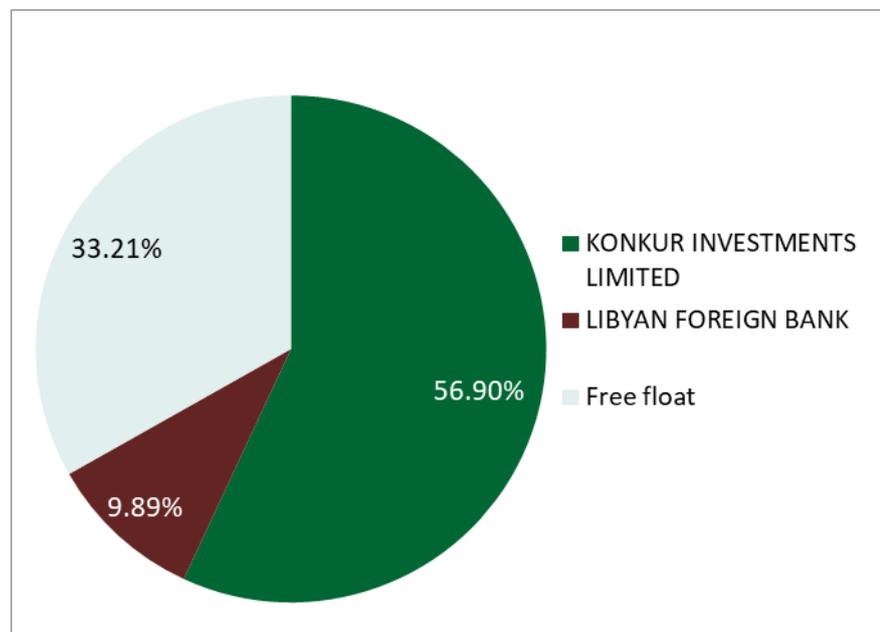


28. Parties liées

28.1. Actionnariat et gouvernance

(a) Actionnariat

As 31 décembre 2023, l'actionnariat se répartit comme suit :



K Konkur : société holding d'investissement contrôlée par le fonds SigmaBleyzer, société tête de Groupe.

La société mère ultime ne produit pas d'états financiers consolidés à la disposition du public

(b) Gouvernance

Le 11 octobre 2013, la Société a modifié sa gouvernance, passant d'un Directoire et d'un Conseil de surveillance à un Conseil d'administration. La Société a aussi créé un Comité d'audit et un Comité de rémunération, qui se réunissent régulièrement et comprennent certains membres du Conseil d'administration, comme indiqué ci-dessous.

Suite à la restructuration de la dette, et compte tenu de la nouvelle structure d'actionnariat après l'émission des OSRANE, le Groupe a changé sa gouvernance en avril 2015 : 4 des 5 administrateurs représentant les actionnaires historiques ont quitté le Conseil. En juillet 2019, Pierre Danon, Vice-président, a quitté le Groupe. Au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration se compose de 7 membres et est présidé par Michael Bleyzer.

Conseil d'administration

- Président : Michael Bleyzer

Autres membres :

- Lev Bleyzer (SigmaBleyzer) * / **
- Valeriy Ivanovich Dema (SigmaBleyzer)
- Neal Warren Sigda (SigmaBleyzer) * / **
- John Shmorhun ***
- Guillaume James (Gravitation)*
- Xavier Regnaut



* membre du Comité de rémunération

** membre du Comité d'audit

*** en mars 2020, John Shmorhun a démissionné de son poste de DG d'AgroGeneration

Rémunération des membres du Conseil d'administration

Les jetons de présence des membres du Conseil d'administration sont suspendus depuis le second semestre 2020 jusqu'à l'atteinte des critères de performance. Aucun jeton de présence n'a été alloué aux membres du Conseil d'administration au titre de l'année 2022. La rémunération de DG d'AgroGeneration, est mentionnée à la Note 28.2 *Transactions avec des parties liées*.

28.2. Transactions avec des parties liées

Les opérations importantes entreprises au cours de la période et les soldes restants au 30 juin 2023 avec des parties ayant une influence importante sur le Groupe sont les suivants :

k€	31 décembre 2023		2023		31 décembre 2022		2022	
	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES
Groupe SigmaBleyzer : diverses entités sous contrôle commun								
Frais de gestion	-	-	-	-	-	-	-	-
Services stratégiques	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	(6 223)	-	-	-	(6 493)	-	-
Location de locaux*	-	(163)	-	(35)	-	(296)	-	(56)
Intérêts sur emprunts	-	-	-	-	-	-	-	(370)
Autres	-	(111)	-	-	-	-	-	-
Membres de direction								
Sergiy Bulavin	-	-	-	(48)	-	-	-	(67)
TOTAL	-	(6 497)	-	(83)	-	(6 789)	-	(493)

* Les informations sur la location de locaux (à la fois passifs et charges) sont présentées après application de la norme IFRS 16.



29. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Certification		
Réseau BDO	10	93
Fidag	10	41
Total honoraires	20	134



30. Liste des sociétés consolidées

Toutes les sociétés sont totalement consolidées.

#	Nom	Nom pour consolidation	Siège social	Activité	31 décembre 2023	31 décembre 2022
					% d'intérêt	% d'intérêt
1	AgroGeneration	AgroGeneration	Paris (France)	Siège social	Entité consolidante	Entité consolidante
2	Marrimore Holdings Ltd	Marrimore	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
3	Harmelia Investments Limited	Harmelia	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
4	AgroGeneration Ukraine LLC	AGG UA	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
5	APK Donets LLC *	DON	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	-	-
6	Burlutske PC *	BUR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	-	-
7	AF Barvinkivska LLC	BAR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
8	AF Podolivska LLC	POD	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
9	AF Ukraina Nova LLC	UNA	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
10	Lan LLC	LAN	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
11	Register LLC	Registre	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
12	Tornado Agro-holding PC	Tornado	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%

- (1) * APK Donets LLC et Burlutske PC ont été retirés de la structure juridique du Groupe en 2022 dans le cadre d'une restructuration opérationnelle et d'une liquidation partielle des actifs en raison de la guerre (se reporter à la Note 5)